

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars du 7 juillet 2018**

VERBATIM
Réunion de proximité
du mercredi 25 avril 2018 à Awala-Yalimapo

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| SALLE / ADRESSE : | Salle polyvalente Awala-Yalimapo |
| PARTICIPANTS : | 125 personnes |
| DÉBUT > FIN : | 15 h 15 – 18 h 50 |
| QUESTIONS-REPNSES : | 16 questions |
| PRISES DE POSITION : | 12 |

Membres de la Commission particulière du débat public :

Victor BANTIFO

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Yunaluman THÉRÈSE

Maître d'ouvrage

Compagnie Montagne d'Or

Christian CLAUDON, Directeur du Développement

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Alex GUEZ, Directeur de la réglementation

Roland PEYLET, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a encore du monde dehors. Nous allons peut-être commencer quand même. Il y a des retardataires.

Bien. Les retardataires nous rejoindront. Je souhaiterais d'abord, car nous sommes leurs invités d'une certaine façon, donner la parole aux Chefs coutumiers, Monsieur THÉRÈSE puis Monsieur WILLIAM, avant le Maire.

Michel THÉRÈSE, Chef coutumier d'Awala

Traduction par Jean-Paul Ferreira de l'intervention en kali'na du Chef THÉRÈSE.

Je vais essayer de traduire les propos du Chef THÉRÈSE, le Chef d'Awala. Il vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Awala-Yalimapo, en précisant qu'aujourd'hui est un grand jour et que ce jour doit nous interpeller parce que le sujet évoqué ici est un sujet grave. Il rappelait dans ses propos la position tenue par les Chefs, à deux reprises déjà, concernant ce projet et leur « non » au projet.

Il a rappelé aussi que cela fait des siècles que les mêmes personnes nous ont pillés, nous ont spoliés, et qu'aujourd'hui, on est dans le même registre. Tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe aujourd'hui, les Kali'na, en tout cas les Amérindiens de manière générale n'en reçoivent pas le bénéfice. On ne peut pas continuer comme cela. C'est bien pour cela qu'il demande et qu'il réitère encore ses propos de ce point de vue-là sur « non » et leur « non » à ce projet.

Il rappelait également dans ses propos le fait que l'on ne sache pas exactement ce qui va advenir de notre territoire demain avec l'exploitation de cette mine d'or, parce que c'est pour cet or que nous nous retrouvons de nouveau réunis ici aujourd'hui à Awala-Yalimapo. Pour les générations à venir, pour nos enfants et petits-enfants, il faut tout faire pour préserver ce territoire, pour qu'ils le connaissent dans les meilleures conditions possibles et qu'ils puissent eux aussi en vivre dans les meilleures conditions possibles.

Applaudissements.

Daniel WILLIAM, Chef coutumier de Yalimapo

Traduction de l'intervention en kali'na du Chef WILLIAM.

Le Chef WILLIAM, le Chef de Yalimapo vous souhaite à vous tous, qui êtes là, la bienvenue, qui êtes venus de très loin pour certains d'entre vous. Bienvenue à Awala-Yalimapo.

Le Chef WILLIAM s'adresse notamment à ce qui reste des Amérindiens de Guyane depuis ces 500 ans de contact, à ce qui reste de ces contacts par rapport au fait que beaucoup disent aujourd'hui que nous sommes les premiers habitants de la Guyane, et les premiers habitants de l'Amérique tout simplement. Mais au travers de ses propos, il précise que ce n'est pas parce qu'on nous dit cela qu'on nous respecte. Ce qu'il demande avant tout, c'est que les Amérindiens soient respectés sur leur propre terre. Il y a 500 ans déjà, les mêmes sont venus ici récupérer ce qu'ils avaient à récupérer, notamment déjà à l'époque notre or. Aujourd'hui, quelques centaines d'années après, leurs petits-enfants se retrouvent de nouveau devant nous avec la même intention de l'époque. Cette exploitation de l'or a valu bien des déboires aux Amérindiens depuis des siècles. Il est donc hors de question, en tout cas pour les Chefs ici représentés avec la parole prise par le Chef WILLIAM, de dire oui à ce projet. Il dit, et ils disent clairement « non » à ce projet qui détruira notre environnement, qui détruira notre santé et qui détruira notre avenir et l'avenir de nos enfants.

Il donnait l'exemple de l'eau, ce bien commun que nous avons depuis des siècles et que nous partageons, parce que c'est ce qui nous permet de vivre sur ce territoire avec d'autres éléments. Or, ceux qui viennent aujourd'hui nous piller de nouveau, ce n'est pas cette eau-là qu'ils boivent. Ils font venir leur eau de très loin. Nous, c'est avec cela que l'on vit. Il faut pouvoir respecter cela. Il n'est pas sûr que dans le cadre de cette exploitation, nos conditions de vie soient respectées. Donc, pour lui, c'est « non » à ce projet.

Applaudissements.

Jean-Paul FERREIRA, Maire d'Awala-Yalimapo

Je vais devoir prendre la parole, Monsieur PEYLET, en ma qualité de Maire d'Awala-Yalimapo après ces quelques propos du Chef THÉRÈSE et du Chef WILLIAM.

À mon tour, au nom du Conseil municipal et de l'ensemble de la population d'Awala-Yalimapo, je vous souhaite la bienvenue à Awala-Yalimapo, dans le cadre de ce débat public concernant ce fameux projet nommé « Montagne d'Or », qui nous concerne tous, ici, en Guyane, et plus particulièrement dans l'Ouest de la Guyane. Nous avons, dès le départ, Monsieur PEYLET, Monsieur le Président, souhaité qu'à Awala-Yalimapo, ce débat puisse se faire. J'ai moi-même reçu des membres de la société, mais aussi ici, les membres *d'Or de question* et d'autres organisations qui se sont exprimés ici même, dans cette salle, sur leur position, divergente, certes, mais en tout cas ils ont tous pu s'exprimer à Awala-Yalimapo.

C'est ce que l'on veut encore une fois aujourd'hui, que les choses puissent se faire dans les meilleures conditions possible. Nous avons vu que sur Saint-Laurent-du-Maroni, et plus particulièrement à Cayenne, les débats étaient particulièrement vifs, houleux parce que chacun défend sa position, avec ses mots, avec ses comportements, avec ses gestes, ses attitudes, etc. Mais il s'agit ici, à Awala-Yalimapo, de montrer à quel point les deux parties peuvent s'exprimer clairement et peuvent se contrer, se contre-argumenter, parce que c'est de cela qu'il s'agit et c'est à partir de cela que la population pourra tirer sa propre conclusion de ce débat. C'est un débat important pour la démocratie tout simplement. Si nous sommes aujourd'hui réunis à Awala-Yalimapo, c'est pour que tout le monde puisse s'exprimer dans les meilleures conditions possible.

Je voudrais, au travers de mes mots et des mots des deux Chefs ici représentés, Monsieur THÉRÈSE et Monsieur WILLIAM, vous souhaiter une nouvelle fois la bienvenue et souhaiter une bonne tenue des débats. Je me réserve une ou plusieurs prises de parole lors du débat. Je n'ai que des propos introductifs et de bienvenue à votre égard à Awala-Yalimapo. Merci.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Messieurs les Chefs, merci, Monsieur le Maire. Je vais me présenter et présenter en quelques mots la Commission particulière. Certains d'entre vous, nombreux peut-être auront peut-être déjà entendu les mots que je vais dire, mais il y a ici d'autres personnes qui ne les auront pas entendus. Force est donc bien pour moi de les redire avant de passer dans le vif du sujet et de donner la parole à la Compagnie Montagne d'Or pour présenter son projet, et ensuite à la salle.

Il s'agit d'un débat public. Un débat public ne s'organise pas comme cela, parce qu'on a envie de faire un débat public, même si effectivement, cette envie a pu préexister. On le fait parce que la loi l'y oblige. La loi, c'est le Code de l'environnement qui veut que, pour les projets d'infrastructures et les projets d'équipements, notamment d'équipements industriels – c'est le cas – un tant soit peu importants, les décisions soient précédées d'un débat public, et même que les procédures d'autorisations soient précédées d'un tel débat. En l'espèce, il n'y a pas encore de procédure d'autorisation engagée pour ce projet minier, d'où la place de ce débat public en amont de tout autre processus. Cela, c'est simplement pour situer ce qu'est le débat public.

Les questions, tout à l'heure.

Un intervenant (*hors micro*)

Le débat n'aurait pas eu lieu s'il n'avait pas été demandé par les associations. Ce n'est pas quelque chose qui est obligatoire, c'est quelque chose qui a été demandé par le [inaudible – 32.53].

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il a été demandé par une association...

Le même intervenant

(Inaudible – hors micro)

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous n'allons pas engager un débat juridique sur cette question. Le fait est que France Nature Environnement, pour ne pas la citer, a fait cette demande, à laquelle il a été accédé et qu'en effet, la Commission nationale ne peut agir qu'à partir du moment où elle est saisie, c'est exact. Il n'empêche que l'obligation légale est là tout de même. Nous pourrions développer autant que vous le souhaitez, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cœur du problème maintenant.

Quand la Commission nationale organise un débat public, elle met en place ce que l'on appelle une Commission particulière, dont je suis le Président, Roland PEYLET. Je suis membre de la Commission nationale par ailleurs. Cette Commission particulière est composée d'un autre membre de la Commission nationale, Claude BRÉVAN, qui est dans la salle, et de quatre autres personnes guyanaises : Éric HERMANN, qui est à la tribune ; Yunaluman THERESE, qui est assis dans la salle ; Victor BANTIFO, qui est quelque part également dans la salle, et Jean-Claude MARIEMA également.

Le principe du débat est que le promoteur du projet présente celui-ci et en retour, des prises de position sont faites et des questions sont posées. Nous avons l'expérience des premières séances un peu houleuses de ce débat après lesquelles un certain nombre de personnes ont exprimé le regret de n'avoir pas pu poser leurs questions, que la parole ne leur ait pas été donnée. Nous proposons donc à ceux qui le souhaitent – ce n'est pas une obligation, contrairement à ce qui a pu être dit, car les questions orales restent bien entendu la base – de poser des questions par écrit sur les feuilles qui ont été déposées à l'entrée pour ce faire. Nous pourrions, s'il y en a, alterner entre les prises de parole et la réponse aux questions écrites, ce qui garantit – quand tout le monde demande la parole, c'est difficile de pouvoir l'accorder rapidement à tout le monde, ce n'est pas possible, même matériellement – cela garantit que ceux qui ont une question à poser et qui y tiennent puissent au moins de le faire de cette façon. Il s'agit donc de répondre à cette demande. Quand on prend la parole, il est souhaitable que la personne se lève et se présente de façon à ce que l'on sache d'où vient la question qui se pose.

Voilà en quelques mots ce que je souhaitais dire en introduction. Sur ces questions d'organisation, est-ce qu'il y a des interventions, des questions, autres que celle que posait Monsieur à l'instant. Oui, Monsieur.

Michel DUBOILLÉ, Collectif Or de Question

Merci, Monsieur PEYLET, de me donner la parole. Je ne serai pas très long, simplement pour dire que je suis Monsieur Michel DUBOILLÉ, membre d'Or de Question, porte-parole. Concernant le changement des règles de ce débat, nous avons été un petit peu surpris. Nous n'avons pas l'intention d'y faire une objection particulière puisque nous voulons un débat serein, qui soit constructif. Mais le cadre de la sérénité et dans le cadre de l'équité, nous avons une vidéo que nous avons présentée à Saint-Laurent, que nous avons présenté à Cayenne. Nous considérons que le peuple doit avoir cette vidéo qui vient en contradiction des affirmations faites par CMO. Nous présentons donc les dangers de la mine puisque depuis le début du débat, nous demandons à ce que l'on puisse nous donner l'exactitude de la teneur de la roche en matière de métaux lourds. Je pense au plomb, à l'arsenic, au mercure et compagnie qui sont emprisonnés dans la roche et pour lesquels on ne veut pas nous donner ou on ne nous donne pas ces résultats.

Compte tenu de cela, nous avons cette vidéo que nous présentons afin que le débat puisse être contradictoire. Une fois que cette vidéo sera projetée, nous laisserons le débat s'installer. Nous prendrons note éventuellement de ce qui est dit et nous interviendrons en tant qu'Or de Question vers la fin du débat pour donner notre opinion, dire où nous pensons que la Montagne d'Or aura travesti la vérité, car depuis le début du débat, c'est ce qui se passe. Nous mettrons les pendules à l'heure au besoin en fin de débat.

Merci et excusez-moi.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Je voudrais apporter quelques précisions sur ce point. J'ai oublié de le dire, j'aurais dû le faire, nous sommes ici dans ce que nous désignons comme une réunion de proximité. Nous souhaitons donc avant tout que la parole soit prise par les personnes de la localité, d'Awala, d'Yalimapo, des environs. Nous aurons tout le loisir par la suite, car nous avons encore trois ateliers à Saint-Laurent-du-Maroni, deux réunions d'audition à Cayenne, un atelier à Cayenne, pour que d'autres personnes puissent s'exprimer.

S'agissant de la question qui a été posée, qui est très importante, sur les métaux lourds, je crois qu'elle a été bien enregistrée par le maître d'ouvrage qui va s'employer à y répondre. Nous reverrons la question notamment lors du prochain atelier environnement, à moins qu'il nous dise qu'il a la réponse tout de suite, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas. En tout cas, la question a bien été enregistrée.

Nous considérons que cette vidéo a déjà été projetée dans d'autres circonstances, qu'elle pourra l'être de nouveau dans d'autres circonstances. Nous ne pensions pas nécessairement que c'était le lieu ici, mais si le Maire d'Awala-Yalimapo n'y voit pas d'inconvénient, nous pourrions lui consacrer quelques minutes au début de la deuxième partie de la séance puisque l'environnement viendra dans la deuxième partie.

Je voulais également préciser – cela n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit – que nous enregistrons et que nous prenons des photos. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls, je crois qu'il y a également des journalistes qui le font. Si des personnes souhaitent – il y en a, cela peut exister – que leur droit à l'image soit préservé, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissent pas ensuite dans la diffusion publique qui va être faite de ces photos, qu'elles se signalent. C'est simplement un point d'ordre de respect des droits de chacun qu'il me fallait rappeler. On m'a rappelé à juste titre ce point.

Toujours sur les questions d'organisation, nous verrons le fond après... Oui, Monsieur.

Michel SERRIER, Citoyen

J'étais déjà au premier débat à Saint-Laurent-du-Maroni et je vous avais fait remarquer que je trouvais que pour un débat, l'organisation de la salle n'était pas bonne. Nous avons une conférence de la Montagne d'Or en face de la population plutôt qu'un débat. Je m'aperçois que vous avez changé certaines modalités pour les raisons qui vous regardent. Par contre, celle-là, vous n'y avez pas touché et je trouve cela bien dommage. Vous n'avez pas réservé de table aux personnes qui sont dans l'opposition avec leur nom devant comme je vous le suggérais. Vous n'avez absolument pas tenu compte de ma remarque à ce sujet et j'en suis désolé. Pour moi, ce n'est pas un débat, nous sommes bien dans une conférence et dans une étude marketing de la Montagne d'Or pour faire la faisabilité de son projet.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, je ne pense pas que l'on puisse parler d'étude marketing. Les uns et les autres, nous avons participé à de nombreux débats publics. Toutes les formes sont possibles. Nous n'avons d'ailleurs pas été insensibles à votre remarque puisque nous avons fait un petit essai à Cayenne de disposition différente de la salle, mais quand il y a beaucoup de monde, cela devient un petit peu compliqué.

Le Chef PIERRE souhaitait parler.

Julien PIERRE, Chef coutumier du village Pierre.

Bonjour. Déjà, merci à Monsieur le Maire de faire ce débat sur Awala-Yalimapo. Je suis Julien PIERRE, le Chef coutumier du village Pierre. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de bons résultats pour la Montagne d'Or. Pour vous le dire encore une fois, je suis un ancien militaire qui a eu l'occasion de travailler dans la forêt équatoriale, en membre d'Harpie. Regardez ce que cela me fait, la forêt, chez moi.

Je vais schématiser ce que je vais vous dire parce que j'ai beaucoup parlé sur ce sujet. La Montagne d'Or va faire venir des gens inespérés. Cela sera un développement de prostitution. Ce sera un développement des illégaux. Il faut savoir que dans la forêt équatoriale, une mine légale attire des illégaux alentours. Il ne faut pas dire le contraire parce que j'ai eu l'occasion d'être envoyé là-dessus. Normalement, c'était le premier développement que je voulais faire.

À deux pas de chez nous, à Saint-Laurent-du-Maroni, on nous a fait croire qu'on allait faire travailler des Guyanais à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni. C'est un premier point. Il ne faut pas nous dire : à 125 kilomètres dans la forêt équatoriale, on fait travailler des Guyanais. Encore un exemple, Ariane européenne ne nous apporte rien. Soyons, nous n'avons rien du tout. Maintenant, qu'est-ce va nous apporter la Montagne d'Or ? Je suis impacté exactement. Je suis le Chef coutumier d'un village. Cela nous impacte exactement. Les criques de chez nous seront détruites. Il faut savoir que le sol guyanais est naturellement mercuré. Donc, fouiller cette forêt encore va faire augmenter les taux de mercure. En plus, il y aura encore du cyanure, et peut-être je ne sais pas quoi. Je ne sais pas ce qu'on veut faire réellement en Guyane.

En tant que Chef coutumier, je ne veux pas la Montagne d'Or. Je vous le dis exactement parce que je sais comment cela impacte la Guyane.

Vous voulez que ce soit comme cela, que tous les Amérindiens soient comme cela par la suite. Vous savez où trouver cela ? Ici, c'est dans la forêt équatoriale que vous trouvez cela.

Voilà ce que je voulais vous montrer en tant que témoin.

Applaudissements nourris.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Chef. Monsieur le Maire adjoint.

Félix TIOUKA, Premier adjoint au Maire d'Awala-Yalimapo

Monsieur le Président, je voudrais vous faire une observation. La commune d'Awala-Yalimapo fait partie intégrante de la Guyane. Le projet Montagne d'Or est un projet à l'échelle de la Guyane. Je regrette que vous ayez l'intention de ramener ces débats de proximité à la question simplement de la population locale. Je regrette que ce propos soit tenu de cette manière. Au nom de la municipalité, je rappelle que c'est un débat guyanais et que la commune d'Awala-Yalimapo a le plaisir d'accueillir ce débat guyanais. Ce n'est pas un débat Awala. Il faut que ce soit clair et net : c'est un débat guyanais, c'est un débat de la société guyanaise. Que l'on soit ici, que l'on soit demain à Apatou ou vendredi à Apatou, c'est un débat guyanais. Je vous invite à ne pas tenir de tels propos pour ne pas nuire à ce dialogue que vous espérez tant. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur le Maire, je me suis mal fait comprendre. Je n'ai pas parlé de débat propre à Awala. C'est bien d'ailleurs parce que c'est un débat guyanais que nous allons à Saint-Laurent, à Cayenne, à Apatou, à Mana, que nous allons dans plusieurs endroits. Je dis simplement que là où nous allons, on rencontre des personnes qui n'ont peut-être pas la possibilité d'aller dans toutes les séances. C'est donc peut-être d'abord à elles de s'exprimer. C'est tout. Mais je n'ai pas parlé de débat local.

Toujours sur l'organisation – parce que sur le fond, nous allons d'abord écouter l'exposé du projet, donc, je dis bien *sur l'organisation* – Monsieur le Maire.

Jean-Paul FERREIRA, Maire d'Awala-Yalimapo

Toujours à propos d'organisation, vous précisiez tout à l'heure, par rapport au film que les opposants au projet souhaitent projeter, que c'était si Monsieur le Maire le souhaitait éventuellement. Monsieur le Maire ne fait pas partie de l'organisation du débat public. Monsieur le Maire, tout comme son conseil municipal, reçoit le débat public sur site, donc, ici, à Awala-Yalimapo, mais en aucun cas ne fait partie de l'organisation même du débat. Je tiens à le préciser.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Nous en prenons bonne note.

Marcel FEVRE, Citoyen

Bonsoir à tout le monde. J'étais dans les autres débats, les deux qui étaient à Saint-Laurent. Dès le départ, j'ai remarqué que justement, dans l'organisation, il y avait un petit problème. C'est quoi le petit problème ? On n'a qu'à regarder la salle. Regardez bien la salle. Quelle est la majorité de personnes que vous avez ? Il faut être clair et net, il ne faut pas mentir. Vous avez en majorité des opposants au projet. Vous avez vu comment cela s'est terminé à Cayenne ? C'est un débat où on n'a pas l'habitude en Guyane de mettre la démocratie en pratique. Il ne faut pas oublier ce que je vous avais dit : nous sommes en colonie. Vous connaissez mon nom, je suis Monsieur Marcel FEVRE, militant anticolonialiste. Je le dis fort ! Le colon, pour moi, n'a pas de couleur. Cela peut être mon propre frère. Surtout maintenant.

Donc, dans ce projet, si vous voulez avoir un débat vraiment fructueux, je vais le demander aux opposants de ce projet, il ne suffit plus de dire si on est pour ou contre. Si on est pour, il faut s'expliquer. Si on est contre, il faut s'expliquer et avoir le courage de proposer autre chose. Vous allez montrer le film. Je l'ai vu dans le premier débat. On parlait de problème d'arsenic. Qu'est-ce que cela a donné, l'arsenic ? Figurez-vous que moi aussi, j'ai été sur internet et en métropole. Il y a une mine d'or et il y avait des problèmes d'arsenic et ils ont réglé ce problème.

Réaction de la salle.

... Je ne vous ai pas coupé la parole. S'il vous plaît. Ils ont réglé ce problème. Comment ? En plantant des plantes, messieurs-dames. C'est vraiment un projet écologique. La dernière fois, j'avais dit que les élus devaient prendre possession de ce projet, que si le projet était fait, si la Montagne d'Or ou la petite entreprise canadienne ou la grosse multinationale qui est derrière, pouvaient faire comme

en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire créer une société d'économie mixte, 51 % pour les Guyanais, 49 % pour eux. Je vais aller plus loin encore. Il ne faut pas que le projet la Montagne d'Or vienne nous dire : si les élus devaient faire une société d'économie mixte, il faudrait aussi qu'ils investissent. Excusez-moi. On n'a pas besoin d'investir encore. Il ne faut pas nous tromper. L'or est chez nous et cela représente une valeur. Je me souviens et je termine là-dessus...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, terminez, parce que nous nous sommes échappés des questions d'organisation.

Marcel FEVRE, Citoyen

... Je me souviens très bien. La première fois qu'on a entendu parler de ce projet, on nous avait dit : 100 tonnes. La deuxième fois, c'est passé à 80 tonnes. Maintenant, on parle de 70 tonnes. Il faut savoir. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Attendez, nous allons passer sur les questions de fond. Là, sur les questions d'organisation s'il vous plait. Je dis bien « d'organisation ». Après, nous entendrons le maître d'ouvrage et vous aurez de nouveau la parole. Monsieur.

Franck APPOLINAIRE, Citoyen

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis Franck APPOLINAIRE, citoyen de la commune d'Awala-Yalimapo et membre de la communauté amérindienne Kali'na du village d'Awala.

S'agissant des points d'organisation, en termes de communication, sur vos différents supports, vous avez annoncé que se tiendrait sur ce territoire de la commune d'Awala-Yalimapo une réunion publique portant essentiellement sur les questions environnementales. Selon la première affiche, le dernier support de communication indique une réunion de proximité. Je vous pose tout de suite la question : quels sont la différence, son cadre et sa portée ?

D'autre part, il s'avère qu'il y a eu une projection de film à Saint-Laurent-du-Maroni, mais également à Cayenne. Il n'y a aucune raison majeure qui nous indiquerait que les participants à cette réunion ne puissent pas bénéficier de cette projection de film. Toujours par rapport à la méthode de travail et à la prise de parole, il serait peut-être intéressant – en tous cas, c'est mon souhait – au moment de la prise de parole par le biais du micro, que la personne qui intervient puisse garder au moins le micro pour relancer, ou ne serait-ce que pour relancer ou bien dire qu'elle est satisfaite parce que l'interlocuteur a répondu à ses questions ou pas.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on puisse venir tout à l'heure dans des questions beaucoup plus profondes s'agissant d'un certain nombre de thèmes en termes de développement, en termes de fiscalité et autres. Pour le moment, je respecte le format. Je m'arrête ici pour le moment pour reprendre la parole un peu plus tard. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais répondre tout de suite à Monsieur. Nous avons en effet – initialement parce que cela résultait des contacts que nous avons eus – mis l'accent sur l'environnement. Il le reste d'une certaine façon, mais je n'en ai pas encore parlé puisque la présentation qui va nous être faite du projet par le maître d'ouvrage se fera en deux temps : d'abord une présentation générale, puis une présentation mettant plus particulièrement l'accent sur les questions d'environnement et sur les questions d'emplois qui étaient les deux questions qui avaient émergé. Nous l'avons qualifiée, comme d'ailleurs celle de Mana et d'Apatou, de réunion de proximité simplement parce qu'au lieu de rester dans les grandes villes, nous venons au contact, au plus près des populations concernées pour leur donner plus aisément la parole. Cela n'a pas d'autre portée que celle-ci.

Sur la suite, nous verrons au cours du débat de quelle façon les personnes qui ont posé des questions pourront relancer.

Il y a un Monsieur, tout au fond, qui souhaite s'exprimer depuis un moment. C'est sur le fond ? Nous y reviendrons tout à l'heure. Toujours sur l'organisation et ensuite nous passerons au fond. Monsieur.

Joël ROI, Citoyen

Merci de me donner la parole. Je suis Joël ROI. J'habite Mana et je suis écrivain, entre autres.

J'ai juste une question qui me taraude l'esprit depuis quelques jours. J'ai pu lire, nous avons entendu, nous avons vu parfois un communiqué émanant de la CTG demandant à ce qu'à l'avenir les questions ne soient posées que par écrit. La question que j'ai simplement à vous poser est : avez-vous entendu parler de ce communiqué ? Deuxième question : avez-vous vous-mêmes été approchés par la CTG pour intervenir dans l'organisation future des débats ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je peux vous affirmer que la réponse est négative sur les deux points. Ce communiqué ne nous a pas été communiqué. Nous n'avons reçu aucune communication de la Collectivité territoriale. Je comprends mieux l'origine du malentendu par conséquent. Quand nous avons annoncé les questions écrites comme une possibilité, certains l'ont pris pour une obligation. Comme vous le voyez d'ailleurs, chacun pose des questions. Nous avons simplement, et complètement indépendamment de la CGT, dont j'ignorais cette prise de position, proposé que ce soit possible, c'est tout. Quand des gens disent à la fin de la réunion qu'ils sont frustrés parce qu'ils n'ont pas pu prendre la parole, au moins certains pourront préférer peut-être poser une question par écrit. C'est tout, mais cela n'enlève absolument rien à l'échange oral tel que celui que nous venons d'avoir.

Nous allons maintenant passer à la phase de fond. Beaucoup d'entre vous auront déjà vu les présentations qui vont suivre puisque c'est une répétition qui se fait au cours de chaque réunion générale. Nous ne sommes pas dans un atelier thématique. Nous n'allons donc pas au fond de certains sujets particuliers. Il y a donc une présentation générale du projet avec des précisions qui pourront être apportées. Première phase, avec ensuite phase d'échanges. Dans un deuxième temps, présentation des aspects environnement et emplois, deux questions particulières entre autres. Je donne donc la parole pour une petite demi-heure à la Compagnie Montagne d'Or.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures pour la Compagnie Montagne d'Or

Bonsoir à tous. Je m'appelle Jean-François ORRU, je suis Directeur des relations extérieures pour la Compagnie Montagne d'Or. Avec mes collègues, Monsieur CLAUDON, Directeur du développement, et Madame ROY, Directrice de l'environnement, nous allons vous faire une présentation de ce projet. L'objectif de cette réunion aujourd'hui, c'est bien de vous donner des informations sur le projet, de répondre à vos questions, dans la logique du débat public qui vise à discuter l'opportunité du projet. À l'issue de ce débat public, il appartiendra au maître d'ouvrage de prendre la décision de continuer ou pas le projet, mais aujourd'hui nous sommes bien là pour vous le présenter et répondre à vos questions.

Nous allons commencer par un petit film de présentation, très court. Après, nous vous présenterons les données générales du projet, les données économiques puis les données environnementales. Voilà le déroulé. Nous allons commencer avec le film.

Projection d'une vidéo CMO.

La Compagnie minière Montagne d'Or est une société qui est beaucoup plus ancienne que le nom puisque avant, c'était la Sotrapmag, qui a été créée dans les années 1980, et qui a tout d'abord exploité de l'or alluvionnaire. Aujourd'hui, c'est cette dénomination Montagne d'Or depuis un an et demi. C'est une entreprise française, enregistrée au registre du commerce de Cayenne, basée à Rémire-Montjoly, mais avec un établissement également à Saint-Laurent-du-Maroni et une base d'exploration au Camp Citron, et qui emploie aujourd'hui 26 salariés.

La concession sur laquelle nous opérons est la concession Montagne d'Or. C'était une concession qui était initialement attribuée en 1946, dont le titulaire, la Sotrapmag l'a exploitée à partir de 1995 jusqu'en 2000. Puis différents actionnaires se sont succédés dans le capital de la Sotrapmag, Guyanor, filiale de Golden Star, puis Columbus, puis Nordgold, qui détiennent les parts de cette société et qui sont donc les actionnaires principaux de la Compagnie Montagne d'Or. Nordgold est une société de droit britannique. Columbus Gold est une société canadienne. Ce sont là les deux actionnaires de la Compagnie Montagne d'Or.

L'activité jusqu'à lors de la société a été l'exploration géologique, pour déterminer en profondeur quelles étaient les teneurs en or primaire, donc en or contenu dans la roche, en vue d'en faire son exploitation minière. Depuis maintenant trois ans, la société est mobilisée surtout sur des études qui visent à réaliser l'étude d'impact et des études qui ont amené au débat public aujourd'hui.

Le projet se trouve, à vol d'oiseau, à plus de 60 kilomètres d'Apatou et de Grand-Santi, et, toujours à vol d'oiseau, à 80 kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni. Le seul accès aujourd'hui, si l'on peut

dire, est une piste, la piste dite de Paul Isnard qui part de Saint-Maurice et qui descend vers le Sud jusqu'à la concession.

Le projet et la concession sont dans une zone autorisée pour l'activité minière, sous conditions. Ces zones ont été déterminées en 2011 par le Schéma départemental d'orientation minière. Sous conditions parce qu'on est proche de réserves biologiques intégrales, qui amènent à des contraintes et à une réglementation plus sévère. Mais le site de Paul Isnard est une zone minière historique. Cela a commencé en 1873. Cela fait plus de 140 ans qu'il y a de l'activité minière dans le secteur, l'activité qui a été légale, qui continue pour certains opérateurs d'être une activité légale, mais aussi de l'activité illégale.

Cette photo est intéressante. Elle illustre ce que je viens de vous dire justement, qu'il y a eu beaucoup d'activités minières dans le secteur. Cette zone déboisée est justement les séquelles d'une activité minière historique de 140 ans. La partie supérieure de l'image, c'est le début du massif Dékou-Dékou. C'est là où sera la fosse d'extraction. La partie centrale qui est déboisée sera une des verses à stériles, et puis après, le bassin d'eau. La maximisation de l'emplacement des infrastructures se fait sur des zones déjà déboisées. C'est intéressant.

Sur la diapositive suivante, on voit justement le schéma. Cette diapositive est inversée par rapport à la photographie que nous venons de voir, puisque le haut de la photographie se retrouve ici en bas. Vous voyez toutes ces zones plus claires, ce sont des zones qui sont déjà déboisées, déjà travaillées.

On a ici les différentes infrastructures prévues pour la mine. La fosse d'extraction, là où se trouve le gisement. Le gisement ne bouge pas : c'est ici qu'il est localisé. Par contre, les autres emplacements des infrastructures sont des choses qui peuvent évoluer dans leur disposition. Mais ce qui a amené à ce choix de disposition des infrastructures, c'est d'une part l'aspect compact de l'installation, pour avoir le moins d'emprise possible sur le territoire, et une optimisation par rapport à des zones déboisées.

L'objectif de ce qui est aujourd'hui un projet est donc de développer le potentiel d'or primaire, donc de l'or qui est contenu dans la roche. À la différence de l'or secondaire, qui est l'or qu'on retrouve en pépite ou en paillettes plus dans les rivières ou dans les fonds de vallée, là, c'est de l'or qui est dans la roche. Pour l'exploiter, il faut donc bien creuser la roche, la prendre, la réduire en poudre et en extraire l'or.

Le projet que nous avons est un projet à grande échelle pour exploiter cet or. Il ne peut être qu'à grande échelle pour qu'il soit rentable, mais un travail à grande échelle impose aussi des règles beaucoup plus rigoureuses. La première est celle de réduire, d'éviter ou de compenser. C'est une règle qui a été mise en place par le ministère de l'Environnement pour éviter au maximum les impacts d'un projet industriel, quels qu'ils soient, qu'ils soient miniers ou autres. Quand on ne peut pas les éviter, il faut mettre en place tous les processus possibles pour les réduire. Les impacts résiduels doivent être compensés. Nous n'avons pas inventé ce mécanisme ; c'est quelque chose qui a été mis en place par le ministère de l'Environnement.

Vous avez entendu également, depuis 2015, quelque chose qui a été porté par le gouvernement de l'époque, qui était le développement d'une charte de « mine responsable ». Beaucoup de travaux ont été faits là-dessus, des fascicules, qui devraient aboutir à un livre blanc qui n'est pas encore élaboré, mais on s'y achemine. Le principe de la mine responsable est d'aller plus loin que la réglementation. La réglementation est là et il faut la suivre, l'observer, et des instances de contrôle sont là pour venir justement contrôler. Le rôle d'un opérateur qui s'achemine vers une logique de mine responsable est d'aller plus loin, de faire des engagements volontaires, d'être créatif, de réfléchir aux meilleures logiques possible pour minimiser ces impacts parmi lesquelles il y a l'utilisation des meilleures techniques pour l'exploitation de ces ressources.

Une autre composante du projet Montagne d'Or, c'est de s'appuyer sur les ressources locales. C'est un principe qui a été pris dès le départ, d'abord au niveau de l'emploi : un engagement qui a été pris de s'appuyer sur 90 % d'emplois en Guyane, et si nous ne les trouvons pas, nous allons mettre en place les formations nécessaires pour l'atteindre. Ensuite, c'est de travailler avec le secteur économique local en Guyane, donc, faire appel aux prestataires en Guyane. L'exemple qui a été cité sur l'hôpital ou sur les constructions du CSG n'est pas quelque chose que nous allons reproduire. Nous écoutons les leçons et nous en prenons bien note. Si nous sommes là aussi – je tiens à le rappeler aujourd'hui – dans le cadre de ce débat public, c'est pour écouter. Nous ne sommes pas fermés.

Enfin, le projet est de contribuer globalement à l'économie de la Guyane. Nous nous inscrivons dans un territoire. Là, nous ne sommes pas à côté du territoire. Il ne faut pas parler de pillage.

Après trois, quatre ans d'études sur toutes les composantes du projet, il y a le démarrage de concertation des parties prenantes et nous arrivons dans cette année 2018 à une phase qui va aller jusqu'au mois de juillet, qui est la phase du débat public. À l'issue de ce débat public, un rapport sera remis par la Commission et il appartiendra au maître d'ouvrage, dans les deux mois qui suivent, de prendre sa décision de continuer, d'arrêter, et s'il choisit de continuer, d'expliquer les dispositions qu'il va prendre suite à ces débats.

Après s'ensuivra ce que vous avez vu dans le film, tout d'abord les dépôts des dossiers administratifs et l'instruction par l'État pour obtenir les trois permis qui sont obligatoires réglementairement : l'autorisation d'ouverture de travaux miniers, l'autorisation environnementale unique et le permis de construire. Après, il se passera une phase de deux ans de ce qu'on appelle de pré-production, mais qui est une phase de construction, de construction de la piste, de la ligne électrique, des infrastructures minières, avant même de commencer l'exploitation qui, au jour d'aujourd'hui, est prévue sur douze ans. S'ensuivront la phase de réhabilitation puis la phase de suivi post-minier.

Voyons à présent les différentes composantes du fonctionnement de la mine. On parle d'une mine à ciel ouvert, qui va être une fosse, ouverte par gradins successifs sous la forme d'escaliers. La roche va être fragmentée en blocs par des tirs de mine réguliers, quotidiens. Elle sera ensuite transportée par des camions de 90 tonnes vers l'usine ou vers les verses à stériles. Pour vous expliquer, les stériles sont les roches minéralisées, qui ne contiennent pas d'or. Elles sont dites stériles parce qu'elles ne contiennent pas d'or. Voici les dimensions de la fosse : 2 500 mètres de long, 120 mètres de profondeur en moyenne. Avant que vous ne posiez la question, qui été posée déjà, sur la profondeur maximale de la mine, ce n'est pas si simple d'y répondre. Un schéma va être déposé auprès du débat public, mais la profondeur maximale dépend de l'endroit où l'on se trouve. Elle sera de 220 mètres.

80 000 tonnes de minerai seront traitées par jour, dont 12 500 tonnes vont aller vers l'usine de minerai minéralisé – qui contient de l'or – vont traitées pour être concassées, broyées, réduites en poudre et l'or sera extrait. Le reste du gisement sera stocké sur ce qu'on appelle des verses à stériles, des zones de stockage du minerai non minéralisé.

L'explosif sera fabriqué sur site. On ne va pas transporter d'explosif. On va transporter des composants qui n'ont pas de risque d'explosion jusqu'à une unité de fabrication. Les différents composants seront mis dans des unités mobiles, des sortes de camions, pour le transport jusqu'au puits où on va injecter la solution qui sera mélangée. C'est une fois cette solution injectée dans le trou qu'elle deviendra potentiellement explosive à condition qu'on y mette un détonateur.

Il est prévu d'utiliser 18 tonnes d'explosifs par jour. Les tirs d'explosifs sont prévus, comme dans la majeure partie des cas dans les mines, le temps de midi, où il y a le moins de personnel sur site. La simulation qui a été préparée rend les tirs imperceptibles à 700 mètres. Pour information, la base vie se trouve à 2 kilomètres.

Désignation sur un schéma.

Voici les différentes installations que vous avez vues dans le film. La fosse minière, la zone où sera extrait le minerai. La première verse à stériles, donc des roches non minéralisées. Un autre verse à stériles. L'usine de traitement où va être traité le minerai. La base vie tout au fond. L'usine d'émulsion est l'usine où seront amenés les composants pour fabriquer l'explosif. Le bassin des eaux de contact c'est là où seront disposées les eaux pour le traitement, pour ne pas qu'elles soient rejetées dans le milieu naturel. Le parc à résidus, c'est tous les résidus miniers à l'issue du traitement dans l'usine. Une fois que l'or est extrait du minerai, il reste du minerai dont on a enlevé l'or, avec des solutions cyanurées résiduelles. Là encore, ces solutions cyanurées résiduelles sont sous un seuil défini par la législation pour être stockées dans un parc à résidus pour lequel, là aussi, des composantes sont déterminées par la législation en termes d'imperméabilité.

L'utilisation du cyanure est le seul procédé efficace et éprouvé depuis 120 ans pour traiter l'or contenu dans la roche. Cette utilisation du cyanure permet d'optimiser la récupération d'un or, qui est très fin puisqu'il est dans la roche. Cela permet d'atteindre des taux de récupération d'or de 91 à 98 %. On récupère donc le maximum de l'or contenu dans la roche.

Là, vous avez ce qu'on appelle les cuves de cyanuration. Il y a deux types de cyanurations. Certains d'entre vous étaient à l'atelier de Saint-Laurent où un expert a présenté principalement de la

cyanuration en tas. Ce n'est pas le cas ici puisque le processus qui a été choisi est une cyanuration en circuit fermé en cuves. En dessous des cuves, il y a des bacs de rétention, c'est-à-dire que même s'il y avait un problème sur une cuve, il n'y aurait pas de fuite à l'extérieur.

Nous avons prévu d'utiliser 8 tonnes de cyanure chaque jour. Il sera amené sous forme solide, stocké dans des zones appropriées. Les personnes qui seront en contact avec le cyanure auront également pour une formation pour ce faire et des équipements qui sont, là aussi, contrôlés par la législation du travail. Tout le processus, que ce soit l'usine, le stockage en fin de parcours, est accompagné de mesures de contrôle, d'une part par la Compagnie parce qu'elle y est obligée, elle doit fournir des mesures régulières. Il doit y avoir également des audits indépendants, qui viennent vérifier si la Compagnie fait bien les mesures où il le faut, quand il le faut, sur la fréquence qu'elle a indiquée au départ. Ces mesures-là – et là aussi, c'est encore la législation – doivent être à la disposition du public dans ce qu'on appelle généralement les commissions d'information. Et puis, il y a l'administration de tutelle, en l'occurrence la DEAL. Si je me rappelle bien, à l'atelier de Saint-Laurent, une présentation de la DEAL expliquait quel était son travail en la matière en termes de contrôles et de suivi.

Au-delà de cela, nous nous engageons à aller plus loin que la législation qui nous est imposée au niveau de l'Union européenne et de la France, législation qui, je vous le rappelle, vise à avoir des seuils de stockage de cyanure résiduel à l'extérieur, dans le parc à résidus, inférieurs à 10 grammes par tonne.

Intervention hors micro relative au mercure.

Nous n'utilisons pas de mercure. Le mercure est interdit en Guyane depuis 2006. S'il y a encore des opérateurs qui utilisent le mercure, ils ne sont pas en situation légale.

Cela fait donc 120 ans que l'on utilise le cyanure. Aujourd'hui, il y a 400 installations de traitement qui utilisent le cyanure.

Un autre point important, parce qu'il fait partie des risques liés à ce projet : je vous parlais du parc à résidus où sera stocké le minerai résiduel à la sortie de l'usine. Il sera stocké dans un grand bassin qui sera contenu par une digue et protégé, imperméabilisé par une géomembrane. Deux types de digues se sont faits au fil du temps. Aujourd'hui, les opérateurs n'ont plus trop le choix. Les accidents qui ont eu lieu ont servi de leçon parce que cela a un coût, et l'investisseur est responsable financièrement des impacts qu'il fait. Mais la législation a aussi imposé d'autres procédés.

Il y a la méthode amont, qui était la méthode utilisée par la plupart des mines dont les digues se sont écroulées. On peut bien le comprendre. La première digue est faite sur un substrat qui est solide, mais au fil du temps, quand on met les résidus et que cela monte, il faut faire une digue plus haute. Là, ce qui était choisi, c'était de se poser sur les résidus, donc sur un sol instable, et avec des zones très fragiles où il peut y avoir percolation et passage d'eau et donc, rupture de digue.

Ce qui est choisi par la plupart des grands opérateurs aujourd'hui et notamment par la Compagnie Montagne d'Or, c'est la méthode dite « aval ». On part du même principe, on commence par faire une première digue sur un sol stable et au fur et à mesure que le volume des résidus augmente, on augmente aussi la taille de la digue, mais sur le côté aval, donc toujours en s'appuyant sur la roche. Ce que vous voyez en jaune est la géomembrane pour ne pas qu'il y ait d'infiltration liquide.

Une autre composante est importante aussi. J'ai entendu tout à l'heure : « y aura-t-il des Guyanais qui auront envie d'aller travailler en forêt ? » Ils n'iront pas travailler en forêt dans un carbet parce que nous serons un site où il y aura plusieurs centaines de personnes. Là aussi, les conventions professionnelles et la législation du travail vont nous imposer aussi d'apporter un certain confort de vie aux employés. Ils seront en rotation, mais nous en parlerons plus en détail tout à l'heure quand nous aborderons l'emploi et la formation. Le site disposera des services qui sont nécessaires pour une vie en collectivité que ce soit pour le repos ou pour la prise en charge des employés dans leur vie quotidienne, blanchisserie, infirmerie, etc.

L'accessibilité, je vous en parlais tout à l'heure : aujourd'hui, on parle de la piste dite de Paul Isnard qui part après la rumerie Saint-Maurice qui est relativement praticable jusqu'au lieu-dit la Croisée d'Apatou qui correspond à peu près à l'auberge des Chutes Voltaire. Mais on est à mi-chemin et il reste encore la moitié du chemin pour arriver à la zone de Paul Isnard et là, la piste est beaucoup moins praticable. Dans les investissements prévus du projet, il est programmé de refaire cette piste pour qu'elle soit praticable en tout temps. Comme la première partie est une piste ONF, elle devra

continuer d'être accessible à tous parce qu'il y a déjà des personnes qui travaillent de chaque côté de cette piste au départ de la zone de Saint-Laurent, sur au moins les 18-22 premiers kilomètres. Ils font de l'agriculture, ils développent des habitats soit secondaires soit permanents. En tout cas, c'est une zone d'expansion du bourg de Saint-Laurent.

S'agissant de la piste, il y a un tracé qu'il faut reprendre, il y a des passages d'eau qu'il faut reprendre aussi. Tout cela est prévu dans le schéma d'investissement du projet, avec des tracés optimisés là aussi pour limiter les effets sur la faune et sur la flore. Des ateliers se sont tenus dans les logiques « éviter, réduire, compenser » où là aussi, on peut être force de proposition en se disant : est-ce qu'on peut être créatif, faire des corridors, des zones de passage, etc. ? L'objectif est bien sûr que cette piste donne un accès facilité sur site en toute saison, et surtout en toute sécurité.

Cette piste va être aussi le corridor sur lequel va être construite la ligne électrique. Pour la diapositive suivante, je vais passer le micro à Monsieur CLAUDON, qui va préciser cela.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Merci et merci d'être là aujourd'hui. Je voudrais dans un premier message saluer les responsables qui sont ici, au premier rang et qui nous accueillent chez eux. Ils l'ont fait avec une très grande sincérité, y compris d'ailleurs pour expliquer les raisons pour lesquels ils sont en désaccord avec le projet Montagne d'Or. Je crois que cette sincérité doit nous permettre d'accompagner le débat et d'apporter des réponses qui peuvent vous permettre non pas de modifier votre vision, mais d'en connaître plus sur le projet.

Mettez-moi la diapositive sur : emploi formation. J'ai peu de temps, vous le savez. Monsieur le Président a imposé 30 minutes et je ne veux pas consommer trop de temps sur mes collègues. J'ai quand même été attiré tout à l'heure par un commentaire, celui de Monsieur Julien PIERRE, qui me pardonnera de le citer.

On a parlé de l'emploi et on a parlé de l'emploi des jeunes. Je me suis occupé pendant presque toute ma carrière dans des projets industriels de la formation des jeunes, et je comprends tout à fait cette situation et cette position. Je vais vous donner juste rapidement, pour ne pas utiliser trop de mon temps, une anecdote. Il y a quelques années, quand j'ai commencé à travailler sur ce projet, j'ai rencontré ce qu'on appelle les grands élus en Guyane. Vous les connaissez comme moi, ce ne sont plus les mêmes que ceux de l'époque, mais j'ai rencontré les quatre grands élus pour discuter avec eux de la vision qu'ils pouvaient avoir sur l'emploi des jeunes dans le monde minier. L'un d'entre eux, que je ne nommerai pas, m'a dit : « Écoutez, Monsieur, si je devais aujourd'hui dire à mon fils, qui a 21 ans, d'aller chercher du travail dans la mine, il me répondrait que je suis fou et que je veux sa mort. La mine, c'est la mort. » C'est le premier message que j'ai reçu quand j'ai parlé de l'emploi des jeunes ici, en Guyane. Cela m'a frappé. C'est pour cela que le message de Monsieur PIERRE m'a frappé aussi. Cela m'a rappelé cette anecdote.

Je crois qu'on ne parle pas des mêmes métiers de la mine quand on parle de l'emploi des jeunes. Mettez-moi la diapositive sur la répartition des formations. On ne parle pas tout à fait des mêmes métiers. Par curiosité, je suis allé voir dans les exploitations minières industrielles au Suriname ou au Brésil quels étaient les types de métiers qui pouvaient être offerts aujourd'hui aux jeunes. Comme vous voyez, il y a très peu de métiers non qualifiés. La qualification la plus importante en termes de volume est le CAP. Aujourd'hui, avec les moyens de formation dont nous disposons, beaucoup de jeunes peuvent arriver à ce niveau de formation de CAP.

Le niveau de formation de CAP dans une entreprise minière peut conduire à des postes de conducteur d'engins. Il en faudra 350 pour le site minier. C'est une courroie de transmission vitale pour l'activité de la mine. Ce sont des emplois bien rémunérés et dans des conditions de travail relativement confortables compte tenu de l'équipement et des matériels qui existent maintenant. Ensuite, vous avez une part importante du niveau supérieur que sont les BTS, les licences, les masters, etc.

Mais il faut bien voir que quand on parle d'emploi des jeunes, on parle de cette tranche-là, c'est-à-dire à peu près 70 % de l'effectif d'une mine industrielle.

Je ne vais pas m'étendre là-dessus, je voulais simplement attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas voir l'emploi des jeunes avec la vision que l'on a actuellement du fonctionnement des mines telles que vous pouvez les connaître, mais en se projetant dans l'avenir. Là, on se projette avec une vision à horizon de 2022-2023.

Je voulais simplement dire que je suis totalement à votre disposition pour répondre à toutes les questions sur la formation des jeunes et sur l'emploi.

Je voudrais revenir sur le fait de pouvoir qualifier des jeunes guyanais pour travailler dans la mine. Il n'y a pas de problème de qualification. Il y a des opérateurs miniers dans la salle et vous pouvez vous renseigner auprès d'eux. Beaucoup d'entre eux sont sans doute allés voir de grandes mines industrielles autour, au Suriname, etc. Vous verrez que le taux d'emploi des jeunes locaux atteint 85 à 90 %. Nous ne sommes donc pas sur un mythe. Nous sommes sur un dispositif qui se gère. Ce taux de 85-90 % d'emplois locaux pour des jeunes n'est pas un taux spécifique à la Guyane. Nous ne l'avons pas inventé pour la Guyane. C'est le taux que l'on retrouve sur quasiment toutes les grandes mines industrielles, en Afrique, en Amérique du Nord, etc. Il ne faut donc pas présenter cela comme un challenge impossible. La réalité des métiers de la mine industrielle correspond à ce taux d'emploi.

Intervention du Président de la Commission particulière du débat public hors micro.

Pour terminer à la demande du Président, voilà donc le profil tel qu'il se présente aujourd'hui : 750 emplois directs en phase d'exploitation. Pourquoi 750 emplois directs ? Ce n'est pas 450 ou 950. C'est que pour ce tonnage de minerai à exploiter, mécaniquement si je puis dire, cela correspond strictement à ce nombre d'emplois qui va être créé.

Les emplois indirects et induits, je reviendrai peut-être rapidement là-dessus, si le Président le permet. Comme vous le savez, les emplois indirects naissent de la sous-traitance ; les emplois induits naissent de la consommation qui est produite par cette sous-traitance. Là aussi, nous n'avons rien inventé. Nous avons pris ce qu'étaient les emplois en volume indirect et induit dans des mines dans le monde équivalentes à celle qui pourrait être celle de Montagne d'Or pour extraire ces informations.

Je suis désolé d'avoir été un peu rapide, mais si vous le souhaitez, tout à l'heure, nous pourrions répondre à vos questions.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous passerons tout à l'heure aux questions plus précises d'environnement et d'économie. Réservez vos questions pour tout à l'heure sur ces sujets après avoir vu une dizaine de minutes du film qui nous a été proposé.

Avant de passer aux questions sur cette partie générale, je voudrais apporter pour ce qui me concerne une petite précision, mais que je crois importante parce qu'elle va lever une ambiguïté. Il a été indiqué tout à l'heure qu'après le débat public intervenait la décision du maître d'ouvrage, décision de poursuivre ou non le projet. Sur ce point, il faut bien comprendre que si le maître d'ouvrage décide de ne pas poursuivre le projet, la question est réglée. Mais s'il décide de poursuivre le projet, cela ne veut pas dire pour autant que le projet va se poursuivre. Décider, pour le maître d'ouvrage, de poursuivre, cela veut dire en réalité pour lui déposer les demandes d'autorisation de travaux miniers. Il appartiendra alors à l'administration d'intervenir. C'est à ce moment-là qu'interviendront les décisions publiques sur les demandes d'autorisations de travaux miniers qui, pour le moment, ne sont pas déposées. Elles ne peuvent pas l'être avant la fin du débat public. C'est la loi.

C'est une précision que je crois importante parce qu'il m'a semblé qu'il y avait – en tout cas nous l'avons constaté dans les questions posées sur la plateforme questions/réponses du site du débat – une grosse ambiguïté sur ce sujet de ce que l'on appelait la décision de poursuite, avec d'ailleurs à la clé des procédures d'instruction des demandes de travaux miniers, enquête publique, etc., toute une série de choses et d'études qui ne sont pas faites et qui restent à faire.

Je répète que tout à l'heure, nous verrons plus précisément les sujets propres à l'environnement et aux sujets économiques et énergétiques. Sur cette partie générale, qui comprend quand même des développements sur les risques industriels dont nous savons à quel point ils sont sensibles, je vous donne maintenant la parole. Je crois que le Chef PIERRE l'avait demandée tout de suite.

Julien PIERRE, Chef coutumier du village Pierre

Encore moi. Merci pour les belles chansons que vous nous avez données. J'ai failli m'endormir. Par contre, même si la chanson était belle, je suis contre. Vu que je suis un Guyanais, un Amérindien autochtone de la Guyane française, je suis aguerri de la forêt. Vous venez me dire qu'on va faire travailler sans aguerissement les autochtones ou des Guyanais en général. Ce n'est pas possible.

Encore une fois, vous avez de belles structures et cela va faire développer plus des illégaux parce qu'elles seront tellement belles que cela va attirer des prostitutions, des illégaux, la drogue. Mais nous, nous ne serons pas sur place. Nous, réellement, nous n'allons pas laisser nos familles pour aller détruire notre sol. Vous venez de dire quelque chose qui m'a touché. Le Bœuf-mort fait partie de cette crique. Dékou-Dékou et notre frère Bushinengue sont impactés. Il faut savoir qu'à côté, dans la crique Providence, il y a Yaya, anciennement site légal Espérance. C'est là que l'on ramassait le plus des illégaux. Donc eux seront à proximité de votre site et de vos belles structures. Non. Pour moi, ce n'est pas possible.

Le débat est bien parti, mais j'ai encore des choses à vous dire sur l'environnement et peut-être sur la finance. Je me réserve. Je dis merci de me citer en permanent.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci Chef. Nous allons prendre trois questions tout au fond de la salle. Monsieur, qui demandait la parole depuis tout à l'heure.

Steve PINAS, Citoyen

Bonsoir tout le monde. Je m'appelle PINAS Steve et j'ai une question. Admettons que vous embauchiez quelqu'un qui a 20 ans et qui travaille les douze ans que vous dites. Après les 12 ans, est-ce qu'il sera spécialisé dans les exploitations minières ? Après ces 12 ans, qu'est-ce qu'il va faire, parce que vous allez partir ? Après les 12 ans, qu'est-ce qu'il fait ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bonne question. Une troisième et ensuite la réponse.

Christophe PIERRE, Les Jeunesses autochtones

Bonsoir tout le monde. Christophe PIERRE. C'est pour rebondir par rapport à ce que Steve disait. C'est par rapport à la longévité du projet. Dans la présentation on parle d'un suivi sur 30 ans, de la reforestation, de la remise en état. Il faut savoir que dans ces zones là, les forêts ont besoin de 600 ans pour se remettre dans l'état initial. Il y a énormément de points comme cela que vous soulevez, Messieurs.

La question de Steve est hyper pertinente, parce que derrière ce projet de Montagne d'Or, c'est toute une question de société qu'il y a. Qu'est-ce que vous allez faire ? Il y a déjà des formations. On le voit sur Blada, OHLICHER, formations des nouveaux styles de camions qu'on ne visualise pas en Guyane. La taille de la fosse fait la taille d'Awala-Yalimapo. Dites-le aux habitants d'ici que le trou va faire la taille d'Awala-Yalimapo. 220 mètres de profondeur maximum, je n'en sais rien, enfin, il n'y aura personne là bas pour vérifier. Dans les ateliers thématiques la dernière fois, les messieurs de la DEAL ont dit qu'ils étaient seize à devoir suivre toutes les réglementations. Combien y a-t-il de demandes derrière vous ? Là, vous allez creuser des trous un peu partout en Guyane. Le prochain, c'est où ? Il y en a vers Iracoubo. C'est pour cela que les autorités coutumières sont présentes.

Monsieur, tout à l'heure, vous avez un peu zappé la question de l'énergie, même si on va y venir, parce que nous avons également beaucoup de choses à dire là-dessus. Il y a la question de l'énergie de 20 mégawatts alors qu'il y a des coupures tous les jours à Saint-Laurent, où des entreprises sont mises à mal parce qu'elles perdent de la marchandise, des familles, des foyers perdent des machines à laver. C'est beaucoup, un investissement sur une machine à laver dans un foyer modeste à Saint-Laurent. Comme par magie, tout d'un coup, il y a des solutions qui sortent. Il y a une piste qui va être aménagée. Il y a 20 mégawatts qui vont sortir de je ne sais où, qu'EDF va fournir à la Montagne d'Or, tout cela pendant je ne sais pas combien d'années. L'ensemble des politiques qui vous soutiennent n'ont pas apporté ces solutions-là. C'est vraiment ces questions de fond que je me pose vis-à-vis de vous.

Est-ce que vraiment réellement vous faites quelque chose pour la Guyane ? Là, vous essayez depuis quelque temps de nous faire avaler la pilule. J'ai fait les trois réunions principales, Saint-Laurent, Cayenne et j'ai fait un atelier thématique pour voir comment vous évoluez dans vos propos. Votre vidéo n'est pas la même. Vous l'avez modifiée, je suis désolé. Cela a failli m'endormir un petit peu, mais votre présentation également. Je vois que vous réajustez le tir à chaque fois que l'on fait des remarques. Messieurs, vous avez raison de souligner la suite des événements. Le Monsieur s'est plaint tout à l'heure qu'il n'y a que des opposants qui viennent. Parce que la majorité de la population s'oppose et la population qui s'oppose est présente, mobilisée. Je suis désolé, si, dans la salle, la

plupart des gens sont contre, ce n'est pas de notre faute. Nous sommes juste conscients des enjeux et dangers qu'ils amènent.

Je vais rebondir sur ce que les autorités coutumières ont dit. Après tout cela d'années, tout cela de siècles d'histoire, on se retrouve encore dans cette même situation où, je suis désolé de le dire, mais il faut le souligner, il y a des Européens qui viennent jusque chez nous. Nous ne vous avons rien demandé, nous ne vous avons pas dit de venir développer notre pays ou quoi que ce soit. Nous n'avons jamais supplié quoi que ce soit. Nous vous demandons juste de laisser notre eau et notre terre tranquilles. Cela, vous ne voulez pas l'entendre. Vous allez réaménager. On organise tout un débat public, toute une lignée de réunions pour qu'on puisse proposer des choses, pour réajuster votre projet. Parce qu'il faut dire le fond de la chose, Monsieur, c'est quoi vraiment le rôle du débat public ? C'est que nous, aujourd'hui, nous nous exprimons, et qu'avec tout ce que nous allons dire, vous puissiez réajuster votre projet pour qu'ensuite nous l'acceptions. C'est cela, le véritable rôle d'un débat public. À chaque fois, je vous le dis, je vous le répète et j'essaierai d'être présent un peu partout. Dès que l'on s'endort un petit peu, et le Chef JULIEN a complètement raison, j'ai somnolé un peu et j'ai loupé plein d'informations. C'est en faisant ces trois réunions que j'ai suffisamment d'informations aujourd'hui pour vous répondre et vous dire que ce que vous dites, c'est vraiment de la médiocrité, c'est inacceptable.

Je vais m'adresser à tout le monde aujourd'hui. Je vais m'adresser surtout aux Kali'nas. Je ne suis pas d'Awala. Je ne savais pas d'ailleurs en venant – toutes les annonces qui ont été faites sur Guyane Première, etc., – n'étant pas d'Awala, je ne savais pas si j'aurais droit à la parole. Monsieur Félix TIOUKA l'a soulevé tout à l'heure : cela a créé une frustration. Je ne reconnais pas les limites administratives imposées sur une commune française. Je suis Kali'na. Je suis peut-être Kali'na du Maroni, mais je suis sur mon territoire ici. Je vais m'adresser aux Kali'nas d'Awala-Yalimapo et je vais m'adresser à eux dans ma langue maternelle.

Intervention en kali'na.

Je vais traduire rapidement parce que je pense que des gens prennent note et enregistrent. Très rapidement, je ne suis pas venu aujourd'hui en tant que représentant de quoi que ce soit. Nous sommes venus en tant que Kali'nas du Maroni rendre visite à nos frères des Kali'nas de la mer. Je n'ai plus grand-chose à dire à la Montagne d'Or. Je pense que ces derniers temps, ils m'ont beaucoup entendu, ils nous ont beaucoup entendus, et ils ont compris notre opposition, notre détermination et notre position qui ne changera pas. Aujourd'hui, nous sommes venus pour nous adresser directement à la population d'Awala, aux Kali'nas d'Awala, aux Kali'nas de Yalimapo. Nous faisons partie de la même famille. Beaucoup de mes cousins, cousines sont là. Je suis venu simplement, nous somme venus demander leur soutien parce que nous, Kali'nas de Saint-Laurent, nous n'allons pas changer notre positionnement. Cela fait plus d'un an maintenant que nous sommes mobilisés contre ce projet. C'est épuisant. Aujourd'hui, nous sommes venus demander le soutien aux Kali'nas d'Awala, aux Kali'nas de Yalimapo pour qu'ensemble, on mette à mal ce projet, qu'on l'arrête, qu'on le stoppe parce que cela fait trop longtemps qu'on se fait avoir. Cela fait trop longtemps que les Amérindiens, sur leurs propres terres, se laissent faire, et cette époque-là doit se terminer dès maintenant. Merci.

Applaudissements nourris.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

J'avais dit trois questions. Je vais passer la parole au maître d'ouvrage pour ces trois questions, certaines plus précises que d'autres. Je souhaiterais, si c'était possible, d'avoir les traductions, parce que nous faisons un verbatim de ces séances. Il va se poser un petit problème de traduction des passages en Kali'na qu'ils seraient utiles d'avoir pour que les personnes qui se référeront ensuite aux verbatim puissent saisir la totalité de la portée de ce qui s'est dit, si c'était possible, bien sûr.

Nous sommes d'accord en tout cas sur ce que doit être un débat public.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures pour la Compagnie Montagne d'Or

Merci Président. Il y a des commentaires qui ne sont pas des questions. Je ne vais pas donner mon avis à moi, je suis là pour parler du projet. Ceci dit, des questions ont été posées, notamment des questions relatives aux maux sociaux qui peuvent accompagner la création d'une mine (prostitution, drogue, violence) et qui effectivement ont déjà été notés sur des mines construites avec une cité minière à proximité. Dans ces anciens schémas de développement minier où on avait la zone d'activité et à côté, la cité minière, cela amenait tout un tas de problèmes liés à des personnes qui

ne travaillaient pas directement pour la mine, mais qui venaient profiter du pouvoir d'achat des employés pour leur proposer différents biens et services, dont prostitution, drogue, etc., ce que j'appelle les maux sociaux.

Le choix qui est fait de longue date maintenant sur les opérations minières est de fonctionner en base vie. Les employés qui travaillent sur le site travaillent en rotation. Ils font un temps de travail sur site, ils résident en base vie et ils retournent à leur foyer. Ils sont transportés par la Compagnie de leur foyer jusqu'à la mine, de la mine jusqu'à leur foyer. Les équipes tournent comme cela. Les personnes qui viennent travailler viennent donc uniquement pour travailler.

Un autre point important aussi, que je n'ai pas précisé peut-être dans les diapositives et qui mérite de l'être, c'est que la plupart des bâtiments et infrastructures de la mine seront clôturés. On ne rentrera donc pas là dedans comme dans un moulin. C'est le principe. La seconde partie de la piste que je vous expliquais tout à l'heure, depuis la croisée d'Apatou jusqu'au site, n'est pas aujourd'hui une route de l'ONF. Le statut est encore à déterminer. Mais il y aura un contrôle accru sur cette route. Enfin, vous le comprendrez aisément également, une mine qui produit autant d'or ait un système de sécurité quand même relativement renforcé.

Enfin, pour parler des orpailleurs illégaux, puisque c'était un sujet qui avait été également abordé, on concourt déjà depuis plusieurs mois, avec les FAG et les gendarmes, à leur fournir de la logistique pour qu'ils fassent des opérations sur site. Oui. Quand on aura un projet minier, il y aura une route d'accès permanente, en tout temps. Cela permet donc un déploiement des forces de l'ordre sur site. Après, je ne vais pas me substituer à l'organisation ou au fonctionnement des missions Harpie. Je donne juste des faits.

J'en viens à la question qui a été posée par Monsieur PINAS sur la durée des emplois, de 12 ans, puisque c'est quelque chose qui nous a été indiqué plusieurs fois, sur des emplois qui finalement ne dureraient pas très longtemps, ce qui me permet de rebondir aussi sur le sujet porté en début de session par Monsieur Marcel FEVRE sur le volume de minerai. Le volume du minerai détermine aussi la durée d'exploitation. Le volume de minerai c'est 85 tonnes. C'est le volume qu'on a défini aujourd'hui. Maintenant, la ressource potentielle du gisement est de 150 tonnes. Aujourd'hui, on n'a pas déterminé les 150 tonnes parce que cela veut dire plus d'explorations géologiques pour déterminer cela.

Ceci dit, aujourd'hui, avec les 85 tonnes d'or déterminées, l'exploitation selon la méthode qui vous est présentée porte sur une durée de 12 ans, qui pourra être étendue, et si c'est le cas, si cette durée est étendue et que le gisement est étendu aussi par l'exploration, on sera amené à faire d'autres études et probablement un autre débat public sur l'expansion du projet minier et derrière le débat public, comme le rappelait le Président PEYLET, des dépôts de demandes d'autres autorisations et d'autres enquêtes publiques. C'est un processus qui est complexe, qui est administratif, mais c'est ce processus. Aujourd'hui, la durée des emplois est effectivement de 12 ans. Maintenant, quelqu'un qui aura fait des formations et qui pourra travailler dans le secteur minier sur différents postes de travail pourra se redéployer dans d'autres secteurs d'activité, notamment les travaux publics ou la foresterie.

Après, sur la régénération forestière, pour qu'on qualifie une forêt primaire, effectivement, le cycle de régénération forestière est très long, je suis bien d'accord. Maintenant, en Guyane, il y a très peu d'endroits où il y a de la forêt qu'on qualifie encore de totalement primaire. C'est une forêt secondaire très reconstituée, qui va vers le primaire, mais elle n'est pas encore primaire. Le processus de régénération forestière est très long, je l'admets.

Sur l'énergie... Ah oui, un point, vous avez raison...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur l'énergie, nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures pour la Compagnie Montagne d'Or

Oui, mais vous avez raison. Les formations qui sont aujourd'hui proposées par OHLICHER – ce n'est pas un secret, la preuve, on peut y accéder et se renseigner – ce sont des formations de conduite d'engins lourds qui vont commencer. Comme je vous le disais, l'utilisation de ces engins lourds peut servir dans le domaine minier, mais peut servir également dans les travaux publics ou la foresterie.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Madame, tout au fond, a demandé la parole. Allez-y.

Amandine GALIMA, les Jeunesses autochtones

Pour réagir à ce que vous avez dit par rapport au fait que les miniers vont être rapatriés chez eux et ramenés sur le site, cela ne vous dérange pas de traiter les gens comme du bétail, voire même des esclaves ? C'était juste pour dire cela.

Michel SERRIER, Citoyen

Je suis allé sur votre site de la CNDP pour voir les questions qui étaient posées. J'ai été très intéressé par les réponses. Il y en a une en particulier qui m'a beaucoup plus. Je vais vous lire une petite partie de la réponse parce qu'elle est un peu longue. La question, c'était quelqu'un qui s'inquiétait des probables catastrophes que pouvait créer une telle entreprise. La réponse est la suivante : « *Des garanties financières de l'ordre de plusieurs millions d'euros doivent être constituées avant la mise en service des installations pour faire face aux effets d'un accident. Ces éléments doivent faire l'objet d'une révision tous les cinq ans. Les moyens de la CMO seront dimensionnés pour faire face à tout événement qui resterait dans les limites du site minier. Au-delà, c'est le préfet de la Guyane qui pilotera les moyens à sa disposition, y compris ceux de l'entreprise, afin de limiter au maximum les effets d'un accident et de remédier aux effets qui n'auraient pas pu être évités.* »

Je retiens trois points là-dessus. Le premier, c'est que vous admettez qu'un accident puisse survenir. Vous admettez aussi qu'un accident puisse survenir en dehors de votre site, c'est-à-dire, en cas de rupture de digue par exemple, tout le bassin de la Mana serait impacté avec vos boues dégueulasses. C'est justement pour cela que nous ne voulons pas de vous ici. C'est parce qu'il y a un risque, et qu'il y a un risque réel, et que le risque peut impacter toute la région. Une fois que cela a impacté la région, il n'y a plus rien de vivant à des kilomètres à la ronde. Si c'est juste pour satisfaire l'avidité de quelques actionnaires, le risque pour les Guyanais n'en vaut absolument pas la chandelle. C'est le premier point. Nous ne voulons pas de vous ici pour cela, parce qu'il y a ce risque-là.

Le deuxième point, c'est que vous êtes très forts pour privatizer les profits, c'est-à-dire que la grosse quantité d'or qui va être extraite partira chez les actionnaires de Nordgold et de Columbus. Par contre, vous êtes aussi très forts pour mutualiser les pertes. Si cela déborde de votre site, comme c'est un site SEVESO, c'est l'État qui va prendre en charge les réparations. De toute façon, cela va être l'État si cela arrive au-delà de 30 ans et que vous n'êtes plus là, que vous avez fait faillite ou que vous avez disparu. C'est nous qui allons payer. Vous, vous vous en serez foutu plein les poches, et nous, derrière, avec nos impôts et tout cela, c'est nous qui allons payer vos conneries. C'est la deuxième raison pour laquelle nous ne voulons pas de vous ici.

Le troisième point, c'est que dans votre aveuglement, dans votre fièvre de l'or, vous n'avez même plus conscience de ce qu'est la terre nourricière et des écosystèmes. Vous, quelques millions et hop, le problème est réglé. Vous pensez en termes de finances et d'argent. Vous n'avez même plus conscience que c'est la vie que vous allez impacter, la vie avec les grenouilles, avec les petits poissons, avec les gens qui vivent dessus, etc. Ce n'est pas avec des millions qu'on répare cela. Ce n'est pas avec des millions qu'on fait revenir ce qu'on a tué et ce qu'on a pourri. Vous comprenez ce que je veux dire ? Je ne sais pas comment vous arrivez à vous lever le matin, à vous regarder dans la glace quand on s'apprête à faire un truc pareil dans un des plus beaux coins de la planète. Je ne comprends pas. Je n'arrive pas à saisir comment vous pouvez avoir une petite once d'humanité à faire des choses pareilles.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois qu'on a compris la question, merci. Ce sera la troisième question et après, réponse.

Tony RENARD

Monsieur RENARD. J'habite à Mana depuis 2002. Je suis enseignant à Mana. Vous avez dit que la digue serait du type « aval ». Or, sur la page 79 du dossier du maître d'ouvrage, sur le premier schéma, la digue qui est présentée est clairement du type « amont ». Je me demandais si c'était une erreur dans le schéma ou si éventuellement, je n'avais pas compris.

Deuxièmement, ma question est liée à la question précédente. Quelles garanties réelles présentez-vous pour préserver le bassin de la Mana d'un éventuel accident du type de celui qui a eu lieu en

2015 dans l'État du Minas Gerais, au Brésil, qui a causé la mort de 19 personnes et pourri tout un fleuve sur 650 kilomètres de longueur jusqu'à son embouchure ? Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Après ces trois questions, qui portent beaucoup sur les risques industriels et les garanties, je donne la parole au maître d'ouvrage.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures Compagnie Montagne d'Or

Je vais commencer par la dernière question. C'est bien une digue aval, ce que je vous ai présenté tout à l'heure, une digue qui monte au fur et à mesure en s'appuyant sur la roche derrière le bassin de résidus.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Quelle est la page ? Montrez-nous.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures Compagnie Montagne d'Or

Ensuite, sur les risques d'accident, la première chose, ce n'est pas la provision, c'est l'assurance. Tout projet industriel est soumis à une assurance. Nous aussi, nous serons soumis à une assurance. C'est la première chose.

Intervention hors micro de la salle.

... Oui, une assurance se paie. Ce n'est pas gratuit.

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaire, Montagne d'Or

Je vais répondre sur l'aspect garanties financières. Je me souviens très bien de la question et de la réponse qui a été formulée. Le but d'une garantie financière est de définir une caution. Une caution, c'est comme ce que je fais quand je vais louer un appartement : je dépose une caution qui permet de garantir un certain moment s'il y a un certain nombre de choses que je ne fais pas en tant que locataire, que ce soit payer le loyer...

Intervention hors micro.

... Écoutez, je vous explique la manière dont est constitué le principe de garanties financières. C'est obligatoire pour toutes les installations qui sont SEVESO. Nous serons une installation SEVESO, donc, un certain nombre de choses doivent être garanties en amont par rapport à un montant qui est défini, qui est challengé par l'administration, et qui fait partie du processus d'instruction, qui fait partie de la démarche d'enquête publique. Ce sont des choses qui sont communiquées. Dans le calcul de ce chiffre, il y a les coûts liés à la future réhabilitation. Il y a aussi les coûts qui sont liés à la remédiation d'accident. Il y a aussi les coûts liés à : si le préfet devait se substituer à la société si la société venait à défaillir. En gros, si la société n'existe plus du jour au lendemain, l'argent doit être là pour que le préfet puisse avoir les moyens d'agir et de protéger la sécurité publique.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur cette affaire de digue amont/aval et la représentation dans le document du maître d'ouvrage, qu'en est-il ?

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

J'aurais voulu que Monsieur GUEZ donne une précision. Il a été souligné la distinction qu'il y avait entre vos interventions sur site et les interventions hors site en disant qu'à l'intérieur du site, c'était vous et qu'à l'extérieur du site, c'était l'État. J'ai cru comprendre que vous disiez : en mobilisant vos moyens. Je crois que la question est de savoir si les moyens qui seront mobilisés par l'État seront à la charge du contribuable ou si vous financerez ces moyens. Je crois que cela comportait cet aspect-là.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois que dans ou en dehors du site, la responsabilité juridique reste celle de la société, même si c'est l'État qui prend en charge les moyens de...

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaire, Montagne d'Or

Je peux répondre pour la partie société. Il y a des moyens que l'on met en place pour limiter les effets qui sont à l'intérieur du site, mais il faut tenir compte du fait qu'on est à une certaine distance des moyens qui sont existants déjà en Guyane en termes d'intervention incendie, en termes d'intervention en matière de santé, et qui ne pourront pas forcément être mobilisés dans des délais qui sont suffisants pour garantir justement que l'on a pris toutes les précautions. Là, c'est vraiment un travail qui est à faire avec la préfecture pour définir les moyens appropriés. C'est un peu d'ailleurs ce qui se passe avec le centre spatial guyanais où il y a des moyens propres à la société, qui vont au-delà des moyens liés à son périmètre de responsabilité seul. C'est une relation avec l'État et une discussion qui est à mener et qui doit être amendée avec les interrogations et les commentaires que vous avez sur les moyens existants qui effectivement, doivent évoluer.

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Bonsoir. Je vais répondre à la question concernant la garantie de préservation de la rivière Mana en cas de rupture de digue. Présentement, une étude de rupture de digue est en cours. Il y a encore des travaux de terrain sur les stabilités, les fondations. Comme la DEAL l'a déjà mentionné, il va y avoir une tierce expertise de faite par la DEAL pour l'étude de barrage, de bris de digue. Cette étude-là va être déposée avec le dossier de demande d'autorisation et va être rendue publique lors de l'enquête publique. Merci.

Éveline PERIGNY-BAUMANN, Deuxième adjointe au maire d'Awala-Yalimapo

Bonsoir. Éveline PERIGNY-BAUMANN, deuxième adjointe élue à la mairie d'Awala-Yalimapo. La question qui est posée, c'est concernant le cyanure. On sait bien que le cyanure est toxique pour l'homme. Il est bien précisé que vous allez utiliser 8 tonnes de cyanure par jour. Nous avons 365 jours, voire 366 jours par an. Vous imaginez le nombre de tonnes de cyanure que vous allez utiliser. Quel impact pensez-vous que cela aura sur notre santé ?

Autre chose, vous parliez, financièrement, des dédommagements. Est-ce que vous pensez que la santé de quelqu'un se traduit par un point financier ?

Applaudissements.

Michel DUBOILLÉ, Collectif Or de Question

Merci. Je vais essayer d'amener un certain nombre de correctifs à ce qui vient d'être dit. J'avais dit dès le début que nous n'intervenions pas dans le débat et que nous le laissions s'installer. Au stade actuel des choses, je voudrais quand même rappeler une chose. On a parlé à un moment donné de la possibilité pour la CTG d'investir dans le capital éventuellement. Je rappelle simplement que les règles en la matière sont très claires au niveau du Code des collectivités territoriales, où il est prévu dans l'article 4.11-1 que ces investissements dans les sociétés ne peuvent excéder des recettes réelles de fonctionnement de cette Région. 1 % des recettes réelles de cette Région. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire en clair que si le 1 % en question représente 5 millions, on va transformer notre CTG en investisseur financier qui va se transformer en boursier et qui va gérer la Région comme on gère la bourse. Est-ce que c'est ce que nous voulons ou est-ce que nous souhaitons plutôt que ces 5 millions puissent être utilisés pour faire des collèges et rattraper les manquements qu'il y a en matière d'infrastructures publiques ?

La CMO, vous avez parlé quand même pendant 35 minutes. Simplement pour le dire. J'essaierai de ne pas en faire autant.

Concernant cette fosse, vous avez souligné qu'elle faisait 120 mètres de profondeur en moyenne. Je rappellerai qu'au débat de Saint-Laurent, lors des ateliers, nous avons réussi malgré tout à obtenir de vous que vous reconnaissiez qu'elle faisait un minimum de 320 mètres de profondeur, sans parler du point le plus profond que pouvait avoir la mine et qui se situe à 400 mètres, voire au-delà, et des possibilités que vous vous réserviez d'exploiter des filons d'or qui pourraient apparaître sur les parois et par lesquels vous seriez amenés à rentrer en couloirs souterrains, un peu comme font les garimpeiros qui vont chercher l'or d'une façon illégale.

Concernant les 3 milliards qui doivent retomber pour la Guyane, c'est assez extraordinaire. C'est un tour de passe-passe, un leurre, où je crois que même en France, pour ceux qui connaissent les pies qui se jettent sur tout ce qui brille... Je n'y arrive pas. Je n'y arrive pas parce que quand on regarde la production qu'ils annoncent, 85 tonnes, avec le cours à 35 euros le gramme, on tombe justement à 3 milliards. Expliquez-moi d'où sortent les 3 milliards qui sont en retombées pour la Guyane. Je

crois qu'il y a 2 % de taxe aurifère qui vont revenir à la Guyane et que les 98 % vont s'en aller je ne sais où, mais certainement pas dans la poche et dans les mains des Guyanais.

En ce qui concerne la société que vous annoncez française en capitalisation uniquement canadienne et russe, permettez-moi quand même de dire que le tour de passe-passe est peut-être réglementaire, mais il est uniquement un leurre parce que nous savons très bien que les résultats de cette société reviendront aux actionnaires qui ne sont certainement pas Guyanais, mais Canadiens ou Russes.

Enfin, vous parlez d'une mine responsable. Je voudrais bien savoir ce qu'est une mine responsable quand on regarde le passif de vos deux sociétés que sont Nordgold et Columbus ailleurs à travers le monde. Je ne m'y attarderai pas parce que sinon j'y suis encore demain.

Concernant la DEAL, organe décentralisé de l'État, amené à faire respecter cette fameuse réglementation qui est si contraignante en France, la meilleure du monde, la plus belle, la plus joyeuse, la plus précieuse, dans laquelle nous avons malheureusement Monsieur Alex GUEZ, ex-DEAL ministre et compagnie, qui est fourré tous les matins au bureau de la DEAL Guyane et qui joue dans les couloirs et dans les dossiers pour pouvoir faire avancer le dossier de la CMO. Ce monsieur, qui est ici présent, est donc un infiltré parce que tout simplement, il s'est mis en disponibilité. D'ailleurs, Monsieur PEYLET, qui est président de la Commission, qui met ces personnes en disponibilité, a reconnu lui-même lors du débat de Saint-Laurent que ce monsieur a été mis en disponibilité au bout de trois ans. Il a effectivement cette possibilité de travailler pour une autre entreprise, même si cela rentre dans son domaine réservé des mines auquel il était assujéti au sein des ministères. Je ne vous dis pas la collusion qu'il y a à ce niveau-là. Permettez-moi de douter que ce ne soit pas les seize inspecteurs de la DEAL, qui aujourd'hui, sont incapables d'assurer leur mission d'inspection sur les sites existants ou même sur l'orpaillage illégal, qui vont faire leur boulot parce que la CMO va s'installer avec la mine industrielle qu'ils nous préparent.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a beaucoup de questions...

Michel DUBOILLÉ, Collectif Or de Question

Si vous permettez, vous avez parlé pendant une demi-heure...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, c'était des présentations.

Michel DUBOILLÉ, Collectif Or de Question

J'y viens et je finis, Monsieur. Je vous ai laissé vous exprimer, permettez-moi de m'exprimer. Vous vous exprimerez à votre tour.

Concernant les emplois, Monsieur Christian CLAUDON a parlé des emplois. Je me suis amusé à faire le calcul par rapport à ce que vous proposez. Effectivement, 14 % de la base vie, c'est 105 emplois, 56 % d'exploitation, c'en est 420, 15 % à l'usine, c'en est 112, 15 % à l'administration, c'en est 112. Comme il y a une virgule dans les 15 %, on peut considérer qu'on est 750 emplois.

Vous dites : pas de qualification pour travailler à la mine. C'est super. Tous les SDF qui n'ont pas de boulot, je vous invite à postuler parce qu'au moins, vous aurez du boulot.

Pas de qualification sur des emplois de ce type, je veux bien, mais alors qu'on me donne une strate qui me permette de définir les emplois, les métiers auxquels ils correspondent, et que je voie un peu avec l'agence de Pôle Emploi et éventuellement les agences d'intérim combien de personnes seront impactées par l'emploi qui est proposé par CMO. J'ai bien peur qu'il n'y en ait pas non plus des quantités. J'ai bien noté par contre de la part de Monsieur ORRU cet aparté qu'il a fait concernant la sécurité du site et cette route privilégiée pour la gendarmerie, parce que tout simplement il a tellement peur de nous qu'il faut qu'il se barricade et on va faire Fort Knox, un peu à la manière des mines en Afrique du Sud.

Je rappellerai enfin, sur la piste dont on nous a tant parlé, il a été prévu lors du débat de Saint-Laurent, que vous puissiez la renforcer pour éviter justement qu'elle soit dangereuse lorsqu'on va transporter ce fameux cyanure, Madame, qui est en galettes, mais qui, si le camion se renverse et que les galettes se répandent dans l'eau ou sous la pluie, deviendra le poison que nous connaissons. Il a été dit que pour que cette piste soit solide, on allait l'arroser – tenez-vous bien – de sirop. On va mettre de la mélasse. Cela devrait permettre d'avoir une piste hyper costarde, hyper béton. Je vous

laisse comprendre, avec la pluviométrie que nous avons ici, les dégâts et les problématiques. Je crois qu'ils n'ont pas pesé la réalité de la pluviométrie et des conséquences qu'il y a, ne serait-ce que sur le parc à résidus avec le résidu minier. Je le répète encore : dites-nous quelles sont les teneurs en arsenic, en plomb et en mercure. Parce que le mercure est dans les premières couches et il va être libéré. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a un grand nombre de questions. Avant d'en prendre deux autres parce qu'après nous passerons à la suite, je vais donner la parole au maître d'ouvrage.

Je précise quand même que nous ne répondrons pas aux attaques personnelles. Rien ne permet d'établir le fondé et le bien-fondé de certaines accusations qui ont été portées. Nous pourrions en parler si vous voulez.

Intervention hors micro.

Dans ce cas, vous réserverez cela pour le procureur si vous pouvez le prouver.

Il y a un certain nombre de questions. À la dernière, je ne pense pas qu'il y ait de propre sujet, mais il y a la question qui n'est pas sans intérêt sur les 3 milliards. 3 milliards, c'est la valorisation au cours actuel de l'once d'or des 85 tonnes. Donc, 3 milliards versus 3 milliards, il y a effectivement un petit point à éclaircir. Je vous laisse la parole.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, cela mérite une explication parce qu'il y a une coïncidence de chiffres. Quand vous prenez le cours de l'or actuel, 1 200 dollars l'once d'or, multiplié par le tonnage, vous obtenez un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 3 milliards de dollars, c'est-à-dire un peu moins de 2,9 milliards d'euros. Cela, c'est le chiffre d'affaires.

Ensuite, il y a la répartition. C'est la balance des recettes et de l'autre côté, on a les dépenses. Dans les dépenses, on va payer : en impôts et taxes à peu près 420 millions d'euros, des dépenses de fonctionnement, salaires et cotisations sociales, 1,5 milliard d'euros. Cela, c'est pour les salaires directs Montagne d'Or. Et puis, il y a les salaires indirects et induits, donc les salaires qui vont être versés par les sous-traitants pour les salaires indirects, et les salaires induits qui proviennent de la consommation simplement faite à partir de ces rémunérations et qui donnent 1,071 milliard. Effectivement, le total fait aussi 3 milliards. Sauf que si vous regardez bien ce qui sort des caisses directes de Montagne d'Or, c'est cela. Ceci sort des caisses des sous-traitants et bien évidemment de tout ce qui va à la consommation.

Je ne sais pas si j'ai répondu, mais je suis à votre disposition pour...

Intervention hors micro.

Vous assistez à toutes les réunions. On a fait une présentation la dernière fois. De mémoire, c'est 663 millions d'euros au bout des 12 ans d'exploitation. On vous a présenté un compte d'exploitation prévisionnel. S'il est encore sur les slides, je veux bien le ressortir, mais il vous a été présenté. Je peux difficilement faire plus comme explication.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je voudrais dire un mot sur la question de la mélasse. Il faut rendre à César ce qui lui appartient. Ce n'est jamais la Compagnie Montagne d'Or qui a dit qu'on allait mettre de la mélasse sur la piste.

... Non, Monsieur DUBOUILLÉ. Relisez le verbatim.

Je vais vous dire ce que c'est. Monsieur URIEN, qui était l'expert du BRGM en cyanuration, a cité un certain nombre d'exemples de mines, notamment des mines en Afrique, dans des climats particulièrement secs. Oui, il a cité cela. Il a dit que les gens qui faisaient de la canne à sucre, en tout cas des contextes très différents de celui-là, avaient trouvé un débouché à la mélasse en la mettant sur les pistes. Il est évident qu'il n'a pas pensé une seconde que cela pouvait s'adapter à la Guyane où il y a peu de cannes à sucre et où il pleut, comme vous pouvez le voir, des pluies torrentielles tout le temps. Il ne faut donc pas non plus trop caricaturer. Là, cela n'est pas exact. Ils n'ont jamais dit qu'il y aurait de la mélasse sur les pistes. Jamais, jamais.

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Je vous confirme, Monsieur DUBOILLÉ, que Montagne d'Or ne compte pas utiliser de mélasse sur les pistes, aucunement.

Pour répondre à la question de Madame concernant l'utilisation de cyanure, tout d'abord, comme on l'a dit tout à l'heure, le cyanure va être transporté sous forme de pastilles dans ce qu'on appelle des super-sacs étanches, dans des caisses transportées dans des camions fermés. Une fois rendues sur le site, ces pastilles sont mélangées avec de l'eau pour être utilisées dans des cuves en circuit fermé. Ces cuves là, comme on l'a vu tout à l'heure, sont également situées dans des zones de rétention, donc avec des cuvettes, et, en cas de fuite, cela pourra être récupéré. Une fois les boues sorties de l'usine, une fois le minerai extrait, les boues contenant du cyanure sont décyanurées pour rencontrer la norme française qui est de 10 PPM. Les boues sont transportées dans le parc à résidus et le surnageant contenant le cyanure est retourné à l'usine de traitement des eaux pour être traité. Il y a un contrôle avant le rejet à l'environnement.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, toujours lors de cet atelier sur les risques, Monsieur URIEN, que je citais tout de suite, avait considéré que le transport dans des fûts paraissait plus adapté que le transport dans des sacs souples que vous envisagiez. Est-ce que c'est une solution que vous étudiez ou non ?

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Effectivement, nous allons étudier cette solution-là, le transport dans des fûts des pastilles.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Trois dernières questions, ensuite, nous devons enchaîner sur l'environnement et les questions énergétiques.

Thierry DANTI, Citoyen

Bonsoir. J'aimerais bien demander ce qu'on va faire du trou et des produits chimiques stockés après les 12 ans.

Maryline JANOT, Citoyenne

Je vous vois en tant que porteur de projet. Vous avez précisé votre projet. On nous demande de faire le bilan de l'expérience passée dans le type d'activités qu'on veut mener. Je trouve que cela manque à votre dossier. Pourquoi est-ce que ce n'est pas précisé ? Vous avez dû travailler en Afrique, je ne sais où. J'aimerais bien un bilan sur vos activités et sur les différentes mines qui ont déjà été exploitées et sur les répercussions sur la vie locale, sur l'environnement justement, auprès de la société, auprès de tout cela. Quand vous dites, très naïvement je trouve, que de toute façon, il n'y a pas de problèmes, la mine sera fermée, sera clôturée, expliquez-moi le type de clôture que vous allez installer. Au collège, on a des problèmes avec des gamins de 12 ans qui arrivent à passer des clôtures. Je ne sais pas si vous réalisez dans quel contexte vous êtes, si vous connaissez les gens qui habitent déjà sur ces sites, qui exploitent ces sites. Ils ne les exploitent pas pour en tirer profit, ils les exploitent pour vivre simplement parce qu'ils sont là depuis des générations et des générations.

Je voudrais donc voir ce bilan de vos sociétés qui ont pillé d'autres terres ailleurs, pour voir un peu les incidences que cela a aujourd'hui. Ce bilan et... Cela me reviendra. Mais au moins cela, le bilan de ce que vous avez déjà fait ailleurs. Quelles sont les conséquences ailleurs ? Et est-ce que vraiment concrètement, vous avez pris la réalité du terrain, parce que franchement, parler de protection à base d'un grillage, cela me fait halluciner. Si cela marchait, on n'en serait pas là aujourd'hui avec des gamins de 12 ans.

Janine JOSEPH, Citoyenne

Bonjour. Je m'appelle Janine JOSEPH. Quand la Sotrapmag a été rachetée par Guyanor, c'était aussi un groupe canadien. À cette époque là déjà, on a fait rentrer les étrangers pour exploiter l'or de Guyane. Ici, notre peuple, le peuple amérindien a une grande richesse, c'est la forêt. C'est vraiment une source pour nous. C'est une grande richesse, et c'est cette richesse que vous voulez venir piller chez nous.

J'ai une question à vous poser. C'est l'argent qui vous fait courir. Quand vous en gagnez un peu, vous en voulez plus, et encore et encore. Vous ne m'avez pas convaincue parce que l'or nous appartient, appartient à la Guyane.

Deuxièmement, j'aurais voulu vous poser une question concernant l'environnement. Vous allez donc réhabiliter. C'est ce que vous dites. Combien de temps va durer la réhabilitation ? Est-ce que la forêt va reprendre ses droits comme il faut ? Est-ce que les arbres seront aussi forts que maintenant ? Qu'est-ce que vous allez nous proposer ? Est-ce que c'est du sérieux ? Franchement, vous ne m'avez pas convaincue du tout. Vous m'apportez des réponses, s'il vous plait, sur la réhabilitation. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Réponse à ces trois interventions. Ensuite, nous enchaînons sur l'environnement. Nous commencerons pour dix minutes le film d'Or de Question.

On aura après la séquence suivante, la possibilité de poser des questions. Là, il faut que l'on enchaîne, mais cela reviendra après.

Il y a un retour sur les 12 ans.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures Compagnie Montagne d'Or

La plupart des questions sont des questions sur l'environnement. Je ne sais pas. Peut-être que l'on peut donner des précisions, notamment sur la sécurisation du site. Madame, on n'est pas dans un lycée dans un site minier classé SEVESO. Nous avons une responsabilité en termes de management du site. Je ne sais pas si vous m'entendez. Non ? En tout cas, les clôtures seront aussi équipées de vidéosurveillance. Le site sera surveillé de l'intérieur et de l'extérieur, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans les établissements en Guyane qui le nécessiteraient. En tout cas, là, il y aura une surveillance humaine et numérique. On parle même d'utiliser des drones de surveillance.

Concernant la réhabilitation, le monsieur au fond, expliquait le devenir du trou, de la fosse après l'exploitation. La fosse se remplira d'eau et deviendra un lac. Elle sera réaménagée sur ses abords pour qu'il n'y ait pas d'accident vis-à-vis de la faune et que la revégétalisation puisse se faire sur les versants. Cela, c'est en ce qui concerne la fosse.

Concernant les produits chimiques stockés, on ne va pas laisser les produits chimiques sur site, en tout cas les produits chimiques intrants utilisables sur l'usine puisque l'usine elle-même sera démantelée lors de la phase de réhabilitation qui va durer cinq ans. Là aussi, je réponds à une question.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Je vais compléter peut-être pour Madame qui a posé la question sur la revégétalisation du site et le type de revégétalisation que l'on peut faire. Les entreprises minières en Guyane, depuis 5 ou 7 ans, ont financé des projets de revégétalisation des sites miniers. C'était d'abord destiné à des petits sites miniers alluvionnaires pour voir comment on pouvait refaire pousser du végétal après tout ce qui avait été fait par les clandestins. Petit à petit, on a progressé sur des essais de revégétalisation sur des sites miniers légaux, qui ne sont pas des sites miniers industriels de la dimension de Montagne d'Or, mais qui sont déjà des sites miniers de PME.

Malheureusement, je ne connais pas le nom de toutes les sociétés en Guyane, mais il y en a deux ou trois qui se sont lancées dans ces projets de revégétalisation et qui font visiter les résultats de ces revégétalisations sur les sites miniers. Je suis désolé, je n'ai pas le nom de ces sociétés en mémoire...

Pardon ? Il y en a une qui s'appelle SOLICAZ, oui, effectivement. Cela ne répond peut-être pas complètement à votre question, mais sachez que c'est expérimenté et qu'on peut le visiter.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Les questions, on les gardera pour tout à l'heure. Je sais qu'il en reste. Mais compte tenu de l'avancement, il faut que nous enchaînions sur les aspects environnement et énergie notamment. On commence par le film d'Or de Question, pour 10 minutes.

Projection du film du Collectif Or de Question.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois que l'essentiel du message de cette émission *Investigations*, qui est passé sur France Ô, me semble-t-il, a été donné. L'émission est en fait beaucoup plus longue. Nous avons vu un extrait

un peu plus long à Cayenne et à Saint-Laurent. Peut-être est-il possible d'ailleurs de la revoir en replay. Je ne sais pas. C'est une émission sur France Ô. Si elle est visible en replay, il est possible à tout un chacun de la voir dans son entier et pas seulement le court extrait que nous avons, faute de temps, vu ici.

Toute l'émission est sur notre site ? Je l'ignorais. Je l'apprends. Écoutez, c'est simple. Toute l'émission est visible. Il y a un lien sur le site du débat.

Très bien. Je vais rendre à nouveau maintenant la parole au maître d'ouvrage sur le thème suivant : environnement, énergie aussi, je crois.

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Merci. Je vais peut-être juste apporter des éléments comparatifs avec le projet qu'on vient de voir sur la mine de Paracatu.

Dans un premier temps, on en a déjà parlé, les types de gisement sont très différents. Dans le cas de Paracatu, on est dans la roche sédimentaire qui contient davantage de métaux lourds que dans le cas de la roche volcanique pour le projet Montagne d'Or. Pour Paracatu, on est dans l'ordre d'environ 200 à 500 PPM d'arsenic alors que dans notre cas, nous sommes à environ 77, la médiane est 38 PPM.

Ensuite, on l'a vu dans la vidéo, ils mentionnaient que c'était une des plus grosses mines d'or existantes. C'est effectivement le cas. On parle ici de 26 fois le niveau de production du projet Montagne d'Or.

Les normes de rejet au niveau du parc à résidus sont beaucoup plus restrictives dans le cas de la réglementation française que dans le cas de Paracatu. Par contre, je n'ai aucune idée de comment a été conçue cette mine-là. Cette mine-là a été construite en 1987. Comment a été conçu le parc à résidus miniers ? Je n'en ai aucune idée. Dans notre cas, je sais qu'il va y avoir une membrane. Il y a une perméabilité que l'on doit respecter en vertu de l'arrêté du 19 avril 2010. On n'a pas le choix. Il faut la respecter.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur la question des métaux lourds, puisqu'avec l'arsenic, il y a aussi la question des métaux lourds, quand est-ce que l'on aura la réponse ?

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Oui, concernant les métaux lourds contenus dans la zone minéralisée et dans les roches stériles, une fiche a été produite. Elle est en cours de validation et elle va être mise sur le site de la CNDP.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois qu'il y a maintenant la présentation de la suite. On reviendra après sur les questions, oui, parce que tout est lié.

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

En ce qui concerne l'environnement du projet, d'abord, le site est situé dans une vallée entre deux massifs de la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou. On voit Lucifer au nord du projet et Dékou-Dékou qui est au sud. En 2009, la Compagnie Montagne d'Or a signé un protocole d'accord avec l'ONF pour s'engager à ne jamais exploiter la partie sud de la concession qui empiète sur la montagne de Dékou-Dékou, au sud. Suite à cela, en 2012, la RBI a été officiellement créée, les deux massifs que l'on voit ici.

Nous l'avons vu tout à l'heure : l'état de dégradation du site. On ne parle pas de forêt vierge à l'emplacement du projet. C'est un site qui a fait l'objet d'orpaillage depuis 140 ans. D'ailleurs, il y avait un village sur ce site.

On a mentionné qu'il y avait dans le projet des infrastructures linéaires, dont la piste Paul Isnard qui va faire l'objet de réhabilitation, et la ligne électrique qui va suivre en parallèle cette piste-là. Il n'y a aucune zone protégée de traversée par les infrastructures linéaires à la croisée d'Apatou. On voit que la piste s'approche de la ZNIEFF de la crique Voltaire. Lorsqu'on arrive entre les deux massifs de la réserve biologique Lucifer Dékou-Dékou, on s'approche également des ZNIEFF de types 1 et 2 de ces massifs.

On a également mentionné que le projet a fait l'objet d'optimisations afin justement de localiser toutes les infrastructures, donc, le parc à résidus miniers, les verses à stériles, les zones de stockage, dans les zones qui ont déjà fait l'objet de dégradations par l'orpaillage historique. On voit sur la carte des habitats forestiers. Toutes les zones en jaune, en vert pâle sont des zones déjà dégradées que l'on a vues sur la photo aérienne de tout à l'heure. Cela fait qu'on obtient une configuration compacte du projet, de l'ordre de 800 hectares.

On a également modifié le projet pour préserver un corridor de migration de la faune entre les deux massifs de la RBI. C'est la flèche en jaune que l'on voit à l'est de la fosse minière. Le projet initial prévoyait une verse à stériles à l'est de la fosse. Cette verse-là a été éliminée pour préserver le corridor de migration.

Le projet de la piste a également fait l'objet d'optimisations pour éviter les espèces protégées qui ont été inventoriées le long de la piste.

Les principaux engagements de la Compagnie Montagne d'Or afin de préserver les habitats naturels, les espèces animales et végétales sont principalement :

- le respect des prescriptions du plan de défrichement, le balisage des aires de travaux et des zones sensibles pour éviter de s'étendre ;
- la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation, dont notamment les espèces protégées préalablement au défrichement lorsque possible évidemment ;
- la réhabilitation coordonnée du site à l'exploitation.

Il y a eu une question tout à l'heure pour savoir combien de temps allait durer la réhabilitation. À la fermeture définitive du site, la réhabilitation aura lieu sur une période de 5 ans. Par contre, le projet prévoit déjà la réhabilitation en cours d'exploitation. Dès les premières années, les versants des verses à stériles vont commencer à être revégétalisés au fur et à mesure que les verses vont augmenter en hauteur.

Il y a également des mesures compensatoires qui vont être mises en œuvre. Ces mesures-là ont déjà fait l'objet de discussions dans le cadre d'ateliers avec certains partenaires, dont la DEAL, l'ONF, la CTG, le CSRNP, et il y en a un autre. Dans les mesures proposées à l'heure actuelle, à l'est de la fosse, c'est le PER Bernard. Il y aurait probablement la préservation de ce PER-là pour permettre un lien avec la réhabilitation des zones dégradées et permettre un lien entre les deux massifs de la RBI qui n'existe pas actuellement.

Il y a également l'appui à la gestion de la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou, avec par exemple, la présence d'écogardes ou la mise en place d'un plan de gestion. Il y a également la réhabilitation des zones d'orpaillage dégradées. Ainsi de suite.

Pour ce qui concerne les principaux engagements de la Compagnie Montagne d'Or pour limiter les effets sur les eaux, tant les eaux de surface que les eaux souterraines, on a parlé de :

- géomembrane dans le parc à résidus pour recouvrir les fonds et les flancs du parc ;
- la décyanuration des boues ;
- le stockage des stériles, donc des roches ne contenant pas de minerai, dans des alvéoles en saprolite pour préserver du drainage acide minier.

Il va y avoir un suivi de la qualité de l'eau tout au long du projet et même 30 ans après la fermeture.

Pour ce qui a trait aux eaux superficielles, on est dans le bassin versant de la rivière Mana. Les sous-bassins en question sont ceux de la crique Petit Léopard et Eau Claire. Il y a un secteur hydrographique très dense, mais qui est quand même relativement dégradé par l'orpaillage alluvionnaire.

Les engagements de la Compagnie Montagne d'Or pour préserver la qualité des eaux de surface sont :

- la dérivation de toutes les eaux situées en amont des zones de travaux ; ces eaux-là vont être redirigées vers des bassins de sédimentation avant d'être retournées au milieu naturel ;
- la gestion de l'érosion pour éviter l'apport de sédiments dans les cours d'eau ;
- la collecte et le traitement des eaux de contact et des eaux de procédé.

Nous allons le voir avec la diapositive suivante où il y a un schéma pour le montrer.

Toutes les eaux ayant été en contact avec le minerai, que ce soit les eaux minéralisées ou les riches stériles, vont être collectées. On appelle cela des eaux de contact. Elles vont être acheminées dans le bassin des eaux de contact qui vont servir de réserve d'eau brute pour l'usine de traitement. Il n'y a donc aucun prélèvement à même la nappe d'eau souterraine autre que pour l'eau potable pour la base vie. La preuve que nous n'avons pas l'intention de contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface, nos employés vont être alimentés par les eaux souterraines. Ce ne sera pas de l'eau embouteillée, ce sont des forages qui vont être construits.

Toutes les eaux qui sont en contact avec l'aire de stockage du minerai basse teneur avec les verses à stériles sont envoyées dans le bassin des eaux de contact. Les résidus de l'usine eux, sont transportés dans le parc à résidus. Le surnageant va être envoyé à l'usine de traitement des eaux de procédé de même que les eaux de contact qui sont en surplus si toutefois il y en a trop. Toutes les eaux vont être traitées avant d'être contrôlées puis rejetées à l'environnement.

Pour ce qui a trait à la qualité de l'air, les engagements pris par la Compagnie Montagne d'Or sont les suivants.

- Le contrôle des émissions à la source, comme le contrôle de poussières. Souvent, on gicle de l'eau sur les stocks de minerai ou il y a des dispositifs de collecte des poussières, par exemple pour les appareils de concassage.

- Dans tous les cas, les concentrations seront inférieures aux seuils réglementaires à la limite du site.

- Il y aura une optimisation de la consommation des hydrocarbures qui va permettre de limiter les émissions atmosphériques.

Pour ce qui a trait aux nuisances, les bruits, les vibrations et la luminosité en provenance du site minier, encore une fois, les mesures qui vont être mises en œuvre vont permettre de respecter les seuils réglementaires d'émissions sonores, de jour comme de nuit. Les dispositifs peuvent être des silencieux sur certains équipements. Pour les vibrations, ce sont des socles pour éviter justement les vibrations, notamment sur les concasseurs. Il va y avoir un suivi tout au long de la durée de vie du projet également.

Un inventaire archéologique a été fait dans la zone du projet et tout le long de la piste Paul Isnard. Le secteur est marqué par des anciennes activités d'orpaillage et la présence de l'homme. Lors des inventaires, 77 vestiges ou indices ont été identifiés, de l'époque archéologique ou historique. Lorsqu'on dit « historique », c'est l'activité minière artisanale. Il n'y a aucune montagne couronnée. On a identifié une quinzaine de sites à fossé dans le secteur du projet. Il n'y en a aucun à l'emplacement des infrastructures. Tous ces sites-là vont être préservés. La plupart des sites affectés dans le cas des sites archéologiques sont ce qu'on appelle des sites de plein air. Ils ont identifié des morceaux de céramique. C'est tout ce qu'ils ont trouvé sur ces sites-là. Nous sommes en attente des prescriptions de la Direction des affaires culturelles. C'est la DAC qui doit identifier quelles vont être les mesures prises. Est-ce que ce sont des fouilles archéologiques préventives ? Est-ce que c'est un diagnostic archéologique ? En principe, d'ici la fin du mois, nous devrions avoir les prescriptions de la DAC.

Après la mine, à la fermeture définitive, il va y avoir une réhabilitation du site sur une période de 5 ans. La réhabilitation vise tout d'abord à stabiliser à long terme les terrains, à confiner les résidus miniers, à prévenir l'érosion, et à la reprise de la végétation en cohérence avec l'environnement. Comme on le disait tout à l'heure, il y aura un suivi pendant une période de 30 ans après la fermeture.

Ici, on voit une perspective du site après réhabilitation, après les quelques premières années.

Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les aspects énergie maintenant peut-être.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Merci beaucoup. Dans tous les sens du terme, le sujet énergie est difficile. Vous qui vivez à l'ouest de la Guyane ressentez souvent les difficultés en matière d'approvisionnement. Je vais essayer de traiter le sujet simplement, mais pour que tout le monde comprenne.

Nous avons aujourd'hui une situation difficile sur l'Ouest guyanais, que nous connaissons bien. Il n'est absolument pas question que nous impactions cette situation. Nous devrions commencer la production en 2022 ou 2023. Cela veut dire que c'est dans cinq ans. D'ici cinq ans, nous n'avons aucune intervention à faire sur le réseau électrique, ni en matière de production ni en matière de distribution. Donc, s'il y avait, par malheur, pour les consommateurs, des ruptures d'approvisionnement fréquentes et longues dans les mois et les années qui viennent avant 2023, ce ne serait absolument pas imputable à l'activité de Montagne d'Or.

Par contre, il faut que je vous donne des éléments d'information sur le besoin dès lors que la mine serait mise en fonctionnement. Vous avez tous en mémoire le chiffre de 20 mégawatts. Tout le monde l'a utilisé, il est bien connu, etc. 20 mégawatts, cela exprime simplement la puissance dont nous avons besoin pour faire tourner les machines. Cela exprime une puissance en matière de pointe. Je prends un exemple simple. Si toutes les machines s'arrêtent, y compris de grosses machines de broyage, etc., et qu'on doive relancer toutes les machines, alors à ce moment-là, en termes de puissance, on a besoin de 20 mégawatts. C'est pour cela qu'on dit : 20 mégawatts en pointe.

Ensuite, une fois que les machines sont relancées, on a besoin en base de 15 mégawatts à peu près. Donc, on considère que ces 15 mégawatts on en a besoin pour toute l'activité 365 jours par an, 24/24 heures. Quand vous considérez le temps, 365 jours par an et 24/24 heures, cela fait grosso modo 8 600 heures par an. On a donc besoin de 15 mégawatts de puissance pendant 8 600 heures. Si on fait la multiplication des deux, on obtient une autre notion, qui est une notion de consommation ou de production. Elle s'exprime en gigawatts/heure, c'est-à-dire le nombre de gigawatts dont nous avons besoin par heure.

C'est plus intéressant de parler de gigawatts/heure parce que cela exprime la confrontation d'une consommation par rapport à un besoin ou la confrontation d'un besoin par rapport à une capacité de production. C'est là-dessus qu'il faut que vous soyez informés. Si nous faisons ce calcul de 15 mégawatts en moyenne sur 8 600 heures, cela veut dire que nous avons besoin de 135 gigawatts/heure.

Aujourd'hui, si on demandait au réseau ou à la production 135 gigawatts/heure, ils s'écroulent. Donc, je reviens là-dessus : pas de risque à court terme. Par contre, ce que nous devons préparer aujourd'hui, c'est comment nous allons faire à partir de 2023 pour trouver le moyen de nous fournir sur cette consommation de 135 gigawatts/heure.

Nous faisons des hypothèses, sur lesquelles nous travaillons actuellement avec des producteurs d'énergie. Nous ne sommes pas producteurs d'énergie. Nous n'avons pas l'intention de le devenir non plus parce que nous n'aurons pas la capacité de production, pas le savoir-faire, pas la capacité de maintenir une unité de production. Donc, nous nous adressons à des professionnels qui travaillent dans le secteur des énergies renouvelables.

Voilà le schéma sur lequel nous travaillons pour pouvoir produire 135 gigawatts/heure en 2023. Une partie est fournie par des équipements solaires en autoconsommation. Il faut être réaliste, cela ne va pas loin. Aujourd'hui, l'énergie solaire est intéressante parce que les coûts de production ont baissé, l'efficacité énergétique est meilleure, donc, il faut l'utiliser. Nous l'utiliserons en autoconsommation au quotidien, pour alimenter les cuisines, etc. Ce n'est pas très important.

Ensuite, nous allons avoir deux sources qui sont le photovoltaïque avec et sans stockage. Les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, nous travaillons sur les bases de la capacité de production du photovoltaïque dans les connaissances actuelles de la production. Nous sommes tous certains que la qualité de la production du photovoltaïque va s'améliorer, c'est-à-dire que cela coûtera de moins en moins cher d'installer des cellules photovoltaïques. Elles seront de plus en plus performantes, donc, elles auront un rendement supérieur. Nous allons donc aussi utiliser cette source. Ici, nous aurons trois gestions photovoltaïques.

Ensuite, la biomasse. En Guyane, la biomasse, c'est compliqué. Comme fait-on de la biomasse ? Avec des déchets ménagers. Cela, c'est idéal. Si on avait à Saint-Laurent-du-Maroni une grosse unité de recyclage des déchets ménagers qui produise de l'énergie, ce serait idéal, et dans des conditions telles qu'on en a besoin aujourd'hui, c'est-à-dire à peu près 8 mégawatts de puissance. Partout dans le monde vous trouvez des usines de recyclage de déchets ménagers capables de faire entre 8 et 40 mégawatts de production. Donc, ce n'est pas un problème. Aujourd'hui, on n'a pas cela à Saint-Laurent-du-Maroni. Comment peut-on faire de la biomasse ? À partir du recyclage par exemple des activités du bois comme on le fait à Kourou. La petite centrale de Kourou fait

1,7 mégawatt de production ; c'est une petite production. Néanmoins, ce sont des pistes qu'il faut continuer à creuser sur le recyclage des déchets de scierie.

Il y a beaucoup de projets en Guyane, en particulier sur la Mana, de centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Il y en a une qui fonctionne déjà. Vous la connaissez sans doute tous, c'est la centrale de Saut Maman Valentin, qui a aujourd'hui un fonctionnement adéquat, qui a eu des problèmes de hauteur de chute, etc., et tout a été remis en place. Cela, pour nous, c'est intéressant. Ce sont de petites centrales au fil de l'eau, c'est-à-dire que ce n'est pas un barrage, mais simplement une turbine que l'on met au fil de l'eau, qui mouline de l'eau et en moulinant de l'eau, qui alimente des génératrices. Les génératrices sont raccordées au réseau. On pourra se raccorder facilement au réseau parce qu'en butée de la Mana, sur la route, on peut se raccorder. C'est quelque chose que nous étudions de façon très précise parce que pour nous, c'est une énergie de qualité. Cela mouline de l'eau et cela produit de l'électricité.

Stockage, services, systèmes : je vous évite cela. C'est tout ce qui consiste à gérer le réseau électrique. Comme vous le savez, le réseau électrique en Guyane est très fragile. On parle de son doublement. Néanmoins, des fragilités restent. Nous avons une fragilité supplémentaire : nous sommes en bout de ligne électrique. Le bout de ligne électrique n'est jamais le bon endroit où se trouver. C'est là qu'on a le plus de fragilités. Mais passons cela.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, on est capable, sur la base d'un schéma comme celui-là, de produire notre besoin en électricité 100 % à partir d'énergies renouvelables. Toutes les études sont en cours, mais c'est actuellement ce sur quoi nous travaillons.

Je ne veux pas être plus long si c'est clair pour tout le monde.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

En effet, je constate d'ailleurs que sur le plan énergétique, les choses ont évolué depuis le dossier du maître d'ouvrage.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Comme vous le savez, dans ces domaines-là, la technologie évolue tous les jours. Le stockage des batteries n'est pas celui qu'il était il y a un an. Le coût du photovoltaïque n'est pas celui qu'il était il y a un an. Donc, on s'attend à des révolutions technologiques importantes dans les trois ou quatre ans qui viennent.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je fais un constat. La ligne à haute tension sera-t-elle toujours nécessaire ?

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Oui, bien sûr. La ligne sera nécessaire parce que c'est ce qui va aussi concourir à la stabilité du réseau. On est sur des productions permanentes. Par exemple avec la biomasse, on peut produire 24 heures sur 24, 365 jours par an. Mais avec le solaire et l'hydraulique, les circonstances climatiques peuvent amener à avoir à réguler le système, et réguler le système, c'est le réseau.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai, non pas une question écrite, mais plutôt une remarque écrite d'une personne – je ne sais pas si elle est toujours là – qui me dit la chose suivante :

« Monsieur le Président,

L'exposé est incompréhensible pour le niveau de maîtrise de la langue française dans l'ouest de la Guyane. Si vous non, les promoteurs du projet et leurs affiliés élus de la République, eux, oui. »

La personne est-elle toujours là ? Il est là. C'est un monsieur. Je vais vous laisser la parole, mais nous sommes bien conscients de la difficulté. Il est difficile de demander aux exposés d'être à la fois simples et précis dans les réponses aux éléments techniques un peu complexes de son projet. C'est une vraie difficulté, je le reconnais. Vous ne souhaitez pas... Je prends acte. C'est sûr que c'est un problème.

Maryline JANOT, Citoyenne

Par rapport à mon intervention de tout à l'heure, je n'ai pas entendu les retours sur les bilans des autres exploitations ailleurs, notamment en Afrique, avec des bilans, non pas un bilan financier avec

les retombées fructueuses sur les actionnaires, cela, j'en suis sûre, par contre sur les retombées au niveau écologique, social et sanitaire de ces régions, pour avoir à quoi s'attendre ici en Guyane.

Pour rebondir sur votre tableau, qui est très gentil, avec le solaire, etc., dites-nous exactement combien il y aura de camions qui vont acheminer du fioul pour vos engins d'exploitation de la mine. Cela ne figure pas dans le tableau et cela pourrait être intéressant. Merci.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y avait une question effectivement qui est restée un tout petit peu en rade sur le bilan des expériences à l'étranger. C'est cela ? Ce que vous en tirez et sur les camions.

Amandine GALIMA, Les Jeunesses autochtones

Vous savez très bien que vous allez tuer la nature. Vous allez empoisonner la terre, empoisonner les gens et vous voulez quand même faire votre projet. Si maintenant, on vous dit que si vous allez au bout de votre projet justement, nous aussi, nous sommes prêts à aller jusqu'au bout, vous allez faire quoi ? Si nous vous disons que nous sommes prêts à nous battre pour garder nos terres, vous allez faire quoi ?

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous allons peut-être d'abord faire répondre le maître d'ouvrage. Une question est restée en effet un tout petit peu en l'air sur le retour d'expérience des activités à l'étranger. C'est bien cela, Madame ? Le bilan.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Écoutez, je ne pensais pas que c'était une question pour une réponse immédiate. Comment voulez-vous que je fasse le bilan d'activités qui sont dans différents pays sur différents types d'activités, dans différentes dimensions. Ce n'est pas possible. Si vous nous posez une question, nous allons faire en sorte – c'est l'esprit du débat – de pouvoir y répondre et de trouver les informations pertinentes qui permettent d'y répondre.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous notons qu'il sera porté réponse à cette question dans un délai raisonnable.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Vous n'avez pas répondu sur le nombre de camions qui transporteront du carburant pour faire fonctionner vos générateurs si vous ne pouvez pas mettre en service une ligne de raccordement. Autrement dit, combien de carburant allez-vous consommer, et qu'est-ce que cela va entraîner comme flux de camions sur votre piste ?

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Concernant le transport, je n'ai pas le chiffre uniquement pour le transport du fioul. J'ai le nombre de transports journaliers approximatifs. C'est entre 25 et 30 voyages, mais pour tous les produits de la mine incluant le carburant. Mais je peux revenir avec le nombre de transports uniquement pour le carburant. C'est 18 millions de litres par année. Je ferai le calcul et nous vous reviendrons avec le nombre exact seulement pour le transport de carburants.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Vous dites que le nombre total de voyages est de 25, c'est cela ?

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Entre 25 et 30, mais incluant tous les intrants de la mine.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Pour l'ensemble des activités.

Question hors micro relative au tonnage.

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Ce sont des camions de 32 000 litres, quelque chose comme cela.

Le même intervenant

Vous ne savez pas, quoi !

Chantal ROY, Directrice de l'Environnement Compagnie Montagne d'Or

Les transporteurs ne sont pas déjà embauchés, vous le comprendrez. Nous sommes à l'étape de développement du projet.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Je voudrais juste compléter. C'est une activité qui sera sous-traitée à des transporteurs guyanais qui, pour l'instant, sont juste demandeurs des quantités dont nous avons besoin, mais qui ne savent pas eux-mêmes comment ils vont équiper leur flotte.

Sleur ERLAN, Suriname

Traduction de l'anglais par Celia MOARD, Citoyenne

Monsieur ERLAN vient du Suriname. Nous nous sommes rendus sur des sites miniers au Suriname, notamment à Rosebel, pas loin d'ici. Il dit : voilà quinze ans que nous avons une industrie minière au Suriname. Des promesses ont été faites par les multinationales. Des promesses mirifiques. On nous promettrait que le Suriname deviendra la Dubaï de l'Amérique du Sud.

Depuis que l'industrie minière s'est installée au Suriname, la pauvreté n'a jamais cessé d'augmenter. La corruption n'a pas cessé d'augmenter parce que les industries minières arrosent allègrement toutes les parties, j'ajoute. Surtout, la pollution n'a pas cessé d'augmenter.

Les multinationales promettent toujours énormément et ce qu'elles promettent s'avère toujours être des mensonges. Nous avons un message d'un endroit qui s'appelle New Koffiekamp. New Koffiekamp est un village qui est riverain du site minier d'IAMGOLD. Le message qu'ils nous ont transmis, c'est de ne surtout pas laisser rentrer l'industrie minière – de ne pas leur laisser le pied dans la porte – si vous me permettez une traduction libre, de ne pas les laisser entrer et de combattre. Ils ont été privés de tout. Cela a apporté la pauvreté, la misère, et ils n'ont plus de solution aujourd'hui pour leur village.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Cette prise de position n'appelle pas de réponse de la part de la Montagne d'Or, mais peut-être certains souhaitent-ils réagir à ce propos.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Bonsoir mesdames, messieurs. C'est le monde à l'envers.

Pierre-Jean-Éric RIVE. Mon nom indien-amer est « creuseur d'abcès ». Je salue toute la municipalité d'Awala-Yalimapo, les gens du village Pierre et toute l'assistance. Je suis un peu déçu de la tournure que prennent les choses, mais je ne suis pas venu m'exprimer en tant qu'opérateur minier. Je suis venu m'exprimer là en tant que Guyanais. Je ne sais pas si vous comprenez ce que cela veut dire.

Aujourd'hui, je tiens à rassurer l'assistance. Je n'ai pas d'action à Montagne d'Or, mais je suis un soldat du développement. Je vois que dans ce pays, depuis des décennies, il y a des gens... Parce que c'est la mode en France, il fait beau d'être écolo. D'ailleurs, Monsieur PEYLET, j'ai une question à vous poser si vous voulez bien me répondre en toute sincérité, en toute honnêteté.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Tout dépend de la question.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Êtes-vous un écologiste pur et dur ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne suis rien de tel.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Hors de votre posture de Président.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je n'ai pas à faire état de mes postures personnelles qui n'appartiennent qu'à moi. En qualité de Président de la Commission particulière du débat, je suis neutre, indépendant.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Non, Monsieur, vous n'êtes pas neutre. Savez-vous pourquoi vous n'êtes pas neutre ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Dites-le-moi.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Parce que vous autorisez la publication dans une séance publique, supposée être régie par un organisme d'État ou assermentée, la projection d'un ramassis de mensonges. Cela veut dire que vous vous rendez complice de ce mensonge. Vous savez, je connais le Brésil. Je parle brésilien couramment. Je connais le Suriname aussi. Je parle le surinamien couramment. Je ne parle pas beaucoup amérindien parce que la civilisation française m'a éloigné de mes racines amérindiennes. Ils ont fait de territoire de l'Inini et ils nous ont empêchés d'avoir des communications avec les Indiens. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous sommes un peu éloignés. Mais nous ne sommes pas si éloignés que cela. Nous nous retrouvons, parce que nous chassons tous, nous pêchons tous, nous plantons tous et nous sommes tous de Guyane, nous sommes tous des Guyanais.

Pour en venir à cela, il y a les Guyanais par le sang reçu. C'est eux, le peuple premier. Je l'admets et je leur rends mes hommages. Mais nous, les afrodescendants, nous sommes les Guyanais par le sang versé, Monsieur. Je ne sais pas si vous comprenez ce que cela veut dire. Cela veut dire que nous avons construit ce pays, nous avons versé notre sang. Les frères amérindiens, eux, ont préféré se suicider plutôt que de subir l'esclavage, et c'est tout à leur honneur. C'est tout à leur honneur parce que c'est une preuve de courage. Ils ont eu des couilles. Nous, nous avons pris le fouet, mais nous avons développé le pays, nous avons versé notre sang. OK ? Je parle un peu d'histoire.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il faudrait...

Pierre-Jean-Éric RIVE

Non. Je ne parlerai qu'une seule fois. Je ne viendrai plus à ces débats parce qu'aujourd'hui, je constate que ces débats sont déjà orientés et tronqués d'avance. D'ailleurs, Messieurs de la Compagnie Montagne d'Or, si ce projet n'aboutit pas, c'est parce que vous n'aurez pas été bons. Je trouve que n'utilisez pas les bons arguments. D'ailleurs, je souhaiterais que vous fassiez une rectification dans votre exposé. Quand vous parlez de mes ancêtres, du travail qu'ils ont fait, vous parlez de dégradation. J'ai été membre de la Commission du parc à Saül et des scientifiques ont dit qu'ils ont trouvé la Guyane en excellent état de conservation. Parce que mes ancêtres, Messieurs, qui sont morts, qui sont enterrés là bas, à pays... Si on veut parler de terre amérindienne, on ne parle pas de pays, on parle des Amériques. J'espère que vous êtes bien conscients de quoi je parle, Messieurs et Mesdames les Français.

Aujourd'hui, vous posez des questions, combien de camions passent, mais quand un Airbus arrive là, combien de fioul a-t-il jeté dans l'atmosphère avant d'arriver à Cayenne ? Mais cela, vous le tolérez parce qu'à n'importe quel moment, vous avez besoin de cet avion pour repartir. Quand cela va chauffer, vous allez prendre votre avion.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il faudrait revenir au projet, Monsieur.

Pierre-Jean-Éric RIVE

D'accord. Il faut revenir au plein, mais quand les autres donnent leurs arguments, vous ne les stoppez pas.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne vous ai pas stoppé...

Pierre-Jean-Éric RIVE

Vous êtes en train de m'accélérer, c'est pareil. C'est pour cela que je vous dis que vous n'êtes pas neutre, Monsieur, avec tout le respect que je vous dois. Je viens de découvrir aujourd'hui que vous n'êtes pas neutre.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, Monsieur...

Pierre-Jean-Éric RIVE

Oui. Je le dis devant une assistance et devant des caméras : vous n'êtes pas neutre. Je ne viendrai plus parce que...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je pense que si.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Parce que ma guerre est pour mon pays. Tous ces frères amérindiens qui ont oublié le visage de leurs bourreaux ont le droit d'être pour ou contre. Cela, ce n'est pas le problème parce que nous, nous vivons avant, après Montagne d'Or. Nous serons là, ici. Il est venu dire à Cayenne l'autre jour que c'était Kalani. Yes ! Kalani ! Mais ici, c'était Awara. Ce n'est pas vrai, mon frère ?

Je suis pour un projet industriel pour développer le pays. Je suis convaincu que l'alcool, le crack, et la cocaïne feront plus de dégâts pour nos jeunes d'ici les 30 prochaines années. Cela, c'est prouvable depuis maintenant.

Applaudissements.

Les écologistes, les ayatollahs de l'environnement qui prennent plaisir à dire non à tout projet, demain, ayez un autre projet que le tourisme, l'artisanat. Vous allez voir s'ils vont vous soutenir.

Réactions hors micro de la salle.

Oui, c'est facile de faire du « hou », du « hou », mais je vous dis : le jour où les prophètes se réveilleront...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Un peu de calme. Laissez Monsieur terminer, qui va certainement terminer d'ailleurs.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Ce que je veux dire, c'est que cela, c'est de la mascarade. Regardez les gens qui sont là. Je les connais les gens d'Awala-Yalimapo. J'ai grandi avec eux. Monsieur FERREIRA, est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ? J'ai grandi avec tous les gens, et il y a très peu de gens d'Awala ici. Les gens qui sont ici, ce sont les gens qui font « hou hou », mais « hou » c'est pour le loup, qu'ils font les épouvantails, parce qu'ils ne savent faire que cela.

Réaction de la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Laissez terminer ce monsieur. Il va certainement terminer bientôt maintenant.

Pierre-Jean-Éric RIVE

Voilà. Je laisse pisser. Mais je vais vous dire quelque chose. Tout cela, c'est une mascarade. Il faudra que l'histoire se souvienne de vous. Qu'on fasse ou pas, je suis juste intéressé par ce projet parce que je suis un autonomiste et c'est là une porte pour l'autonomie. Je suis certain que ce n'est pas plus nocif. On monte un mensonge sur une mine d'arsenic. On vous montre une personne qui a des boutons. Où me montre le médecin qui a donné le... ? C'est pareil ici en Guyane. On nous a accusés. On se laisse accuser. Mais depuis dix ans, on parle du même reportage avec le même petit amérindien qui a eu un malheur. Mais il n'y en a même pas trois, quatre, cinq. On ne peut donc pas parler de désastre. C'est tout ce que je voulais dire.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Il y a très longtemps que Monsieur APPOLINAIRE a demandé.

Oui, mais cela fait très longtemps que Monsieur souhaite parler. Je l'avais bien repéré. C'est promis, Monsieur, tout de suite après. Promis.

Franç APPOLINAIRE, Citoyen [intervention en amérindien - 03.20.32]

Expression en amérindien puis en français.

L'exercice n'est pas aisé dans ce processus. Sur un sujet éminemment politique, on nous demande de nous prononcer dans un espace hautement technique. La question de la dame tout à l'heure était éminemment pertinente. La déclaration de principe de Saint-Laurent-du-Maroni se fonde sur des principes forts que les communautés amérindiennes ont exprimés ici même à Awala-Yalimapo, autrefois village d'Awara, et plus précisément en décembre 1984. Par rapport à cette dimension politique, nous avons la capacité, vous qui avez été mandatés dans le processus de la Commission particulière du débat public, de vous fournir les différents documents écrits, parce que c'est de ceux-là qu'il s'agit. Les documents écrits sont importants.

Nous sommes actuellement à Awala-Yalimapo. Est-ce que vous êtes en mesure – et moi, je peux le concéder parce que nous devons rester des hommes d'ouverture, des hommes de dialogue – si ce n'est pas possible aujourd'hui, c'est dit, de nous représenter la superficie du projet transposée sur la superficie de la commune d'Awala-Yalimapo et sur la superficie de la ville de Paris ? Si ce n'est pas possible aujourd'hui, j'espère que ce document-là sera rendu public lors des prochaines parce que c'est un processus, ce n'est pas terminé.

Autre point important, est-ce que vous serez en mesure de nous dire à combien de kilomètres se situerait – au conditionnel – le projet Montagne d'Or par rapport à la superficie d'Awala-Yalimapo, sinon son point névralgique ?

Autre question. Comme je le disais tout à l'heure, et beaucoup se sont exprimés dans la dimension politique, nous, en tant que Guyanais, quelles que soient nos origines culturelles, quelle que soit notre origine géographique, nous avons le devoir, et nous avons, en tant qu'adultes, la responsabilité de nous dire des choses franchement, même s'il y a des choses qui sont dures à entendre. Mais ce débat-là est avant tout pour moi un débat guyano-guyanais. D'ailleurs, il faudra aller plus loin puisque le processus de la Commission particulière du débat public devra aller plus loin parce que ce débat-là doit être tranché par le peuple guyanais et par la notion de peuple guyanais. C'est important.

Applaudissements.

Malheureusement, le cadre dans lequel s'inscrit désormais notre vie, c'est le droit français. Si demain nous allons plus loin, au referendum, cela veut dire qu'il n'y aura que le corps électoral de la Guyane qui aura la possibilité de se prononcer. Or, nous connaissons très bien le rouleau compresseur des multinationales, et c'est la responsabilité aussi de l'État et de son gouvernement qui sont aussi – et certains l'ont dit bien avant moi – un vrai rouleau compresseur. Cela veut dire que nous, en tant que Guyanais, je le redis, quelles que soient nos origines culturelles, nos origines géographiques, nous avons le devoir de réfléchir pour les projets à venir sur quelle manière la majorité du peuple guyanais pourra se prononcer sur un projet comme cela.

[Conclusion de 9 secondes en amérindien – 03.25.00 – 03.25.09]

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Voilà une forte prise de position qui comporte une question au maître d'ouvrage : dans quelle mesure est-il possible de représenter par superposition le projet, la commune d'Awala-Yalimapo à titre d'exemple et la ville de Paris ? La réponse est évidemment positive parce qu'il n'y a pas de difficulté technique pour cela. Nous la publierons.

Un intervenant - Intervention hors micro

La surface agricole aussi avec les pesticides. Rajoutez cela. Et puis le spatial. Tous les pingouins, on ne les entend pas... [suite de l'intervention inaudible – 03.25.50].

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

On peut comparer la surface du projet à des tas de choses, ce n'est pas très compliqué. Monsieur.

Un intervenant

Madame, Monsieur, je vous remercie pour l'intervention que vous m'offrirez aujourd'hui...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plait, pour entendre le monsieur, il faudrait faire un peu de silence.

Le même intervenant

[Intervention difficilement compréhensible].

Nous ne sommes pas des enfants. Écoutez ce que je vous dis. Je suis un Amérindien qui est compréhensible. Peut-être que vous ne comprenez pas ce que vous devez comprendre. La nature est à nous. À qui cela appartient-il ? C'est à moi ? J'ai vécu ma vie tout simplement, mais ce n'est pas cela. La guerre qui se produit actuellement... Ne nous mettez pas à l'écart de tous vos problèmes parce que nous sommes déjà ici programmés [incompris]. On n'est pas demandeurs de sous. Tu me donnes des sous, OK, d'accord... Tu me comprends là actuellement ? On parle un peu fragilement.

... Monsieur le Président, je m'exprime ici.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, oui, je vous écoute, nous vous écoutons. Il n'y a pas que moi, tout le monde vous écoute.

Le même intervenant

Les seules paroles que je veux vous dire... Nous avons vécu des problèmes. Nous ne voulons plus ces problèmes que nous avons vécus. Nous avons vécu des anomalies des enfants sur notre territoire. On ne veut plus cela. Au-delà de cela, je suis content... Vous m'impressionnez parce que vous avez les cheveux blancs.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'ils avaient pu rester noirs, croyez bien que cela m'aurait davantage plu !

Applaudissements – rires.

Benoît HURTRAIZ, Citoyen

Merci, Monsieur le Président. Je me présente, Monsieur HURTRAIZ Benoît, citoyen du monde. Je suis assez rassuré de voir comme ces messieurs maîtrisent assez mal leur dossier. Cela me rassure en tant qu'opposant. Je suis par contre inquiet. Si vraiment ce projet se réalise, d'avoir une aussi mauvaise maîtrise, c'est de mauvais augure. Par contre, pour l'instant, pour la lutte, cela me rassure plutôt.

Je suis complètement contre ce symbole de l'entrée de la Guyane dans une industrie massive, dans ce système capitaliste, impérialiste économique. Je suis contre ce développement économique sans fin, sans limite. Certains diront « Vous êtes contre un développement ? ». Mais non, je ne suis pas contre un développement, mais quel développement ? Il y a différentes voies et différentes solutions. Cessons de prendre toujours ce modèle de développement économique sans fin dans un monde aux ressources finies. Vous parlez de ce qui se passera dans 15 ans, dans 30 ans, mais l'histoire de l'humanité ne s'arrête pas là. Est-ce qu'elle s'arrête dans 30 ans, dans 50 ans ? J'espère qu'on pourrait envisager les choses sur 500, 1 000 ans, 3 000, 10 000 ans. Qu'est-ce que c'est que ces histoires de 12 ans, 15 ans ?

Brouhaha dans la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Terminez, Monsieur.

Benoît HURTRAIZ, Citoyen

Je ne suis pas contre tout, je suis pour la coopération et pas pour la compétition. Je suis pour l'autodétermination des peuples et non pour des espèces de diktats sans arrêt de la part des multinationales. Je suis pour la sobriété heureuse, pour la simplicité volontaire. Je ne suis pas pour le « toujours plus », et je ne suis pas pour des métiers à n'importe quel prix.

J'aimerais revenir sur quelques documents que vous nous avez présentés, notamment sur la façon que vous avez de présenter vos documents avec cette voix mielleuse qui ressemble plus à une publicité pour un yaourt savoureux que pour une mine d'or. Vous présentez des dessins et pas de

vraies images. On a l'impression que c'est jeu de Lego. Vous dites que vous avez plus de 40 mines réparties dans le monde qui utilisent déjà le cyanure. Vous avez donc de vraies images à fournir. Pourquoi ne voit-on pas ces vraies images ? Pourquoi voit-on la forêt repousser comme par miracle comme avec un haricot magique ?

Maintenant, nous aimerions cerner plus globalement le projet de la Montagne d'Or. Vous nous parlez d'une Montagne d'Or qui se situe du côté de Paul Isnard, mais vous avez des besoins. Vous avez besoin d'un port, d'un nouveau port, qui sera placé sans doute dans la mangrove comme on en a entendu parler dans le *France Guyane* dernièrement, en pleine zone de droit d'usage, dans une zone humide, dans une zone de mangrove avec un écosystème particulier. Il y aura des lignes électriques, des routes, des routes privées, etc.

Ma question revient sur l'énergie. Monsieur, vous saviez dire très précisément qu'une centrale au fil de l'eau existe au Saut Maman Valentin sur la Mana. Mais pour le reste, vous ne donnez pas de détail. J'ai entendu parler, et cela commence à circuler dans les réseaux sociaux sur internet, d'une centrale hybride sur la commune de Mana, d'une centrale qui défricherait 200 hectares de forêt sur la commune de Mana, qui fonctionnerait à l'hydrogène et au solaire. Cette centrale serait là pour produire 20 mégawatts. Quand on regarde sur le site de ces entreprises qui ne sont pas capables de faire des centrales hybrides, la première chose qu'on voit sur leur site, c'est une mine d'or. Ce ne sont pas des populations civiles, c'est une mine d'or. Je voulais connaître votre position par rapport à cela. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Le maître d'ouvrage répondra dans une seconde. Monsieur le Maire adjoint.

Félix TIOUKA, Premier adjoint au Maire d'Awala-Yalimapo

Je voulais juste une précision concernant la partie énergétique. Vous disiez dans la présentation que votre besoin en énergie est estimé à peu près à 135 gigawatts/heure. J'imagine que cela ne concerne que la partie production.

S'agissant de la distribution, parce que cela aussi, c'est un volet, dans la présentation que vous avez faite, vous n'avez pas mentionné comment allait se faire la répartition de cette distribution. Est-ce qu'elle va se faire comme aujourd'hui par la voie aérienne ou est-ce qu'on va faire cela par des technologies nouvelles, qui sont du souterrain ? Dans ce cas, le coût de la production arrivée sur le site ne sera pas le même. C'est la première question.

La deuxième concerne plus une question de société. On disait que ce projet touche directement à la société guyanaise et que chacun de nous, quelle que soit notre origine, quelle que soit notre histoire, est concerné. À partir de cette observation, je m'interroge quand je vois que c'est un projet qui est installé sur une partie transfrontalière entre la Guyane et le Suriname. Cette question de transfrontalité est difficile aujourd'hui. Je me pose la question de l'intégrité territoriale et par voie de conséquence, de la souveraineté en matière de sécurité nationale sur ces territoires. Est-ce que nous, Guyanais, sommes conscients que quelque part – je dis bien « quelque part » – se dessine dans ce pays – il y a eu le centre spatial, il y a eu le parc amazonien – est-ce que quelque part ne se dessine pas dans l'ouest un autre petit état privé qui pourrait ne pas être inclus dans cette Guyane qui nous ressemble, qu'on veut solidaire ? Est-ce que ce n'est pas aussi, stratégiquement, que...

Applaudissements.

Je demande aux Guyanais de réfléchir sur cette question d'intégralité territoriale, la répartition des territoires. Il y a la question de la frontière. J'imagine que la neutralité de l'État n'est pas aussi claire qu'on pourrait le croire. C'est juste une observation et je demande à chacun de nous, Guyanais concernés par ce projet, de nous interroger sur : quelle pourrait être dans ce cas la position de la seule collectivité qui aujourd'hui se dit majeure ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais passer la parole au maître d'ouvrage. Il y a d'abord la question de Monsieur : un port serait nécessaire.

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Je vais répondre à la question de Monsieur sur le raccordement et le transport. Votre question est pertinente et nous avons étudié cette question. La première idée que nous avons était cette connexion de la ligne électrique raccordée au poste Margot et à l'autre bout, sur le site minier. La

première idée que nous avons eue est de faire en sorte que cette électrique ne procure aucune nuisance, même visuelle. Donc, le premier projet que nous avons fait, c'était de faire un tracé de cette ligne électrique qui épousait le parcours de la piste Paul Isnard. Cela nous permettait à la fois d'enterrer les câbles électriques et d'enterrer aussi les câbles qui permettaient de diffuser du numérique, de la fibre optique. Nous avons fait chiffrer un projet. Vous connaissez bien le sujet parce que vous avez précisé vous-même que c'était plus cher quand c'est enterré que quand c'est aérien. Mais c'était notre choix.

Ce qui n'a pas fonctionné, je vous livre la réponse, c'est qu'EDF – peut-être pas aujourd'hui, mais il y a un an ou un an et demi quand on a fait le projet – nous a dit qu'il n'était pas possible pour eux aujourd'hui en Guyane d'assurer la maintenance d'une ligne enterrée. Ils avaient des équipes qui permettaient de faire la maintenance de lignes aériennes classiques, mais pour des lignes enterrées, c'était compliqué. En particulier pour la détection des pannes, ils auraient été amenés sans doute à faire venir des spécialistes de métropole pour l'identification et la localisation des pannes. Donc, notre ligne n'aurait pas été qualifiée si elle avait été enterrée. Peut-être que dans cinq ans, l'organisation d'EDF permettra d'avoir une ligne enterrée et à ce moment-là, nous pourrions faire réémerger notre projet.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les questions précédentes, le port, le projet supposerait un port supplémentaire, et l'existence d'un projet de centrale électrique à hydrogène à Mana, est-ce que vous êtes au courant ?

Christian CLAUDON, Directeur du Développement Compagnie Montagne d'Or

Je vais répondre très sincèrement. Monsieur, vous avez localisé la centrale à Saint-Laurent-du-Maroni, centrale hybride, c'est cela ? À Mana. J'en suis désolé, mais je ne connais pas ce projet. Si c'est la dimension que vous évoquez, il est surdimensionné pour nous.

Intervention hors micro de Benoît HURTRAIZ.

Nous avons besoin d'avoir un mix énergétique qui soit diversifié. Je pense que c'est la raison pour laquelle on ne s'est pas intéressé. Je ne connais pas non plus la maturité de ce projet.

Sur le port, je crois qu'il faut s'adresser à l'État et à la Région. Tout ce qui est infrastructures de ce type, ce sont des décisions, des initiatives publiques de l'État et de la Région, et pas d'un entrepreneur privé.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vois qu'il y a encore beaucoup de questions. Nous allons devoir tout de même terminer. Je propose dix minutes, donc encore quelques questions.

Christophe PIERRE, Les jeunes autochtones

Re-bonsoir à tous. C'est assez simple. Sur la question de l'énergie, on a découvert qu'il y avait un projet – je ne dirais pas que c'est sur la commune de Mana ; c'est juste derrière le village de Prospérité – comme par hasard d'une centrale de 20 mégawatts. Justement, dans la description de ce projet, c'est 20 mégawatts à pleine puissance à certaines heures de la journée. Ce n'est pas du tout pour servir aux foyers.

Sur la question de l'énergie encore, vous allez faire un raccordement sur 125 kilomètres, qui va servir à 1 000 habitants. Si on fait une estimation rapide des personnes qui vivent sur la piste de Paul Isnard, c'est cela.

Deuxième chose, Monsieur, tout à l'heure on vous a dit que nous allons rester mobilisés. C'est simple, nous allons le rester.

Sur la question des sites archéologiques que vous avez soulevée tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y a que 55 sites qui ont été répertoriés. Or, vous n'avez même pas soulevé la manière dont ils ont été répertoriés : seulement de manière pedestre, donc juste un archéologue qui est passé et à partir de photos satellitaires. Chez nous, chez d'autres peuples également, notamment les Tekos, ils parlent des kalhouas. Ce sont ces petits êtres qui vivent dans les monts, dans les collines. Quand vous prenez l'avion pour aller à Maripasoula, une fois que vous arrivez vers la Montagne d'Or justement, vous avez une chaîne de collines qui va jusque vers Grand-Santi. Les kalhouas vivent là. Ils ont permis l'équilibre de ce territoire. En tout cas, c'est ce que les Tekos racontent. C'est notre science à nous.

Pour revenir sur l'aspect archéologique, vous avez parlé d'une notion très importante qui est la préservation. Je pense que la définition de ce mot, la notion même de ce mot-là, on la comprend différemment. Quand les blancs parlent de préservation, on sait très bien ce que cela donne. Les dépouilles, les traces qu'on a laissées, etc., finissent dans des musées entre quatre verres, dans une salle climatisée. C'est cela que vous appelez préservation.

Je vais finir. Il y a cela partout. Je suis désolé, partout où tu vas, tu peux trouver des sites archéologiques amérindiens.

Intervention hors micro.

Si tu vas chercher en dessous, tu peux trouver, ne t'inquiète pas.

... C'est ce que je te dis. Donc, s'il te plait, ne me coupe pas.

Messieurs, tout à l'heure, on a parlé de peuple guyanais, de population guyanaise, que le débat devait se faire. Le seul point où je rejoins Monsieur KIKO, qui est ici présent, c'est qu'on nous a arrachés à notre racine, c'est que l'histoire même de ce pays a effacé notre identité. Aujourd'hui, on est en train de le retrouver. En faisant ce chemin, en retrouvant la philosophie même de nos peuples, la philosophie ancestrale qui a permis la préservation de ce territoire, on comprend parfaitement de manière simple. Monsieur APPOLINAIRE a dit tout à l'heure que la technicité de vos propos empêche la compréhension de la plupart de la population, c'est-à-dire que vous faites un débat entre vous, un débat entre spécialistes, un débat entre miniers et écologistes. Nous ne comprenons pas tout ce que vous avez raconté là. Il y a beaucoup de choses que je n'ai pas saisies. Pourtant, je suis allé à l'école, un petit peu. Je sais lire, à peu près.

Mais pour comprendre le fond de ces choses-là, il faut se poser les questions de fond en vérité. C'est une question politique, oui. Il n'y a aucun peuple, aucun pays au monde qui s'est affranchi de la domination coloniale en acceptant sur son territoire la présence de multinationales. Jamais ce n'est arrivé. Si on veut gagner de l'autonomie, ce n'est certainement pas en acceptant la présence de multinationales sur nos territoires.

Je vais continuer par une chose simple. On parle d'emplois, on parle de développement, etc., mais il faut comprendre à quoi sert l'or aujourd'hui. Il y a des scientifiques qui viennent dans nos villages pour piller nos savoirs. On leur demande souvent : c'est pour faire quoi au fait ? Aujourd'hui, vous venez, vous êtes face à nous et nous sommes face à vous. On vous demande : qu'est-ce que vous allez faire de cet or ? Monsieur ORRU dit souvent : le recyclage de l'or, ce n'est que 30 % de la demande mondiale. Mais où part l'or en vérité ? Où part l'or ? À un moment, sur votre page Facebook, on a bien vu quelque chose qui nous a fait rire, c'est que l'or sert à la médecine, mais à combien de pourcentages ? Sur ces 80 tonnes minimum qui vont sortir de nos terres à nous, combien vont servir à la médecine ? Combien vont servir à la technologie ? Combien iront dans les coffres-forts pour que continue la spéculation qui crée des inégalités ?

En venant dans le bus avec les Chefs coutumiers, nous avons pas mal discuté. Ils m'ont appris plein de choses que je ne savais pas du tout, auxquelles je n'avais pas du tout réfléchi. Tout à l'heure, ils ont évoqué Dubaï, ils ont évoqué des pays riches. Leur remarque était simple : dans tous ces pays riches, il y a des pauvres, il y a des inégalités, il y a des gens qui souffrent et l'argent n'est certainement pas la solution. Voilà ce qu'ils m'ont dit, voilà ce que je retiens. J'ai appris à l'école, j'ai aussi appris dans mon village. J'ai appris auprès de toutes ces personnes qu'on traite de *crackées*, de cocaïnées, d'alcooliques. Vous voyez, ce cliché d'Amérindiens complètement bourrés devant les Chinois. Ils ont quelque chose à vous apprendre aussi ces gens-là.

Applaudissements nourris.

C'est fort de tout ce savoir qui m'a été transmis par les miens, de l'enfant qui commence à marcher et qui commence à parler jusqu'à l'ancien qui n'est peut-être pas allé à l'école, mais qui continue à transmettre ce qu'il peut sur le temps imparti qui lui reste... Tous ces savoirs, toute cette transmission, toute cette connaissance qui a permis que vous soyez là et que vous respiriez encore de l'air pur parce que la Guyane reste le dernier pays – et moi je parle de pays, je ne parle pas de département ni de région – la Guyane pays est le dernier pays en Amérique du Sud qui se porte suffisamment bien parce qu'on a refusé depuis le début la présence de multinationales. Nous avons longtemps été oubliés, heureusement pour nous. Heureusement pour nous parce que cela nous a laissé le temps de nous préparer. Nous, aujourd'hui, nous sommes prêts. Nous sommes prêts à vous faire face. La question de la demoiselle, je vous la repose : nous sommes face à vous, nous

irons jusqu'au bout. Est-ce que cette argumentation-là, ce positionnement-là vous empêchera de faire votre projet ? Parce que vos 32 camions, nous allons les arrêter, c'est simple.

Donc, le débat oui, il est caduc parce que cela ne sert à rien. Encore une fois, c'est un espace où on vous exprime notre positionnement, parce que vous n'avez toujours pas répondu...

... Excuse-moi, je finis. Vous n'avez toujours pas répondu à la demande du Chef PIERRE. On a demandé un débat public dans un village amérindien avec les autorités coutumières et les organisations autochtones le 22 mai prochain. Maintenant, les rumeurs courent que vous fuyez. On a demandé la présence d'aucun homme armé, d'aucun agent de sécurité, parce qu'on ne va pas vous faire du mal. On ne vous en veut pas à vous personnellement. Je ne vous ai jamais allumés personnellement. Par contre, on compte bien allumer Montagne d'Or. On va le calciner, on va le détruire, parce que si on ne le fait pas, c'est vous qui allez le faire. Merci.

Applaudissements nourris.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Sur ces paroles, je pense que nous allons en rester là pour ce soir. D'ailleurs, il est l'heure que j'avais indiquée. Je précise que la Commission particulière du débat public à Village Pierre le 22 mai.

Un intervenant demande si le débat est terminé.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Pardonnez-moi, je n'ai pas été précis. J'ai indiqué que sur ces fortes paroles, vu l'heure puisqu'il est 18 h 50, cela fait trois 3h30 de débat, nous en restons là pour ce soir, à moins que vous souhaitiez apporter une réponse. Monsieur le Maire, souhaitez-vous intervenir ? Non, pas spécialement. Je crois que ce n'est pas la peine. En tout cas pour ce qui me concerne, j'exprime la satisfaction que la réunion de ce jour à Awala-Yalimapo se soit déroulée convenablement.

Un intervenant

Donnez la parole s'il vous plait. Bonsoir à tout le monde. Vous avez bien compris comment cela se passe.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci.